

2<sup>ème</sup> FORUM de l'ECONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE EN VAL DE DROME  
COOPÉRER, PARTAGER, SE RELIER  
25 et 26 novembre 2005 >ÉCOSITE>EURRE



---

## Compte-rendu

---



Communauté de communes  
du **Val de Drôme**

Rédaction : Cedran de Sainte Lorette.

Photos : Jean Christophe Cumin.

Compte-rendu du 2e Forum de l'Economie Sociale et Solidaire  
en Val de Drôme qui s'est tenu les 25 et 26 novembre 2005  
à l'Ecosite d'Eurre.

Edité par la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Mars 2006.

# Sommaire

## **L'Economie sociale et solidaire en Val de Drôme**

- 2 Jean Serret, président de la CCVD.
- 3 Véronique Schlotter, vice-présidente de la CCVD en charge de l'ESS.
- 4 Le Pole d'appui et de ressources de la CCVD.
- 5 Sylvie Boyer, chargée de mission à la CCVD en charge de l'ESS.

## **6 La coopération est un facteur de gain social**

Table ronde avec Jean Marc Leculier, Conseiller Régional, Denis Colongo, Secrétaire Général de la CRESS Rhône-Alpes et Michel Rohart, Directeur de l'URSCOP Rhône-Alpes.

## **Les nouvelles formes coopératives**

- 9 Les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif).
- 10 Les GE (Groupements d'Employeurs).
- 11 Les CAES (Coopératives d'Activités et d'Entrepreneurs Salariés).
- 12 La transmission d'entreprise aux salariés.

## **Les ateliers d'acteurs**

- 14 Evaluer, valoriser, communiquer autour de la notion d'utilité sociale.
- 16 Coopérer pour communiquer dans le secteur socioculturel.
- 17 Coopérer avec le secteur financier.
- 19 Des relations nouvelles entre les entreprises et l'ESS.
- 20 L'internet, quels usages pour les réseaux d'acteurs ?

## **Des outils au service des acteurs de l'ESS**

- 22 **La communication non-violente** : comment la CNV bonifie la coopération et développe la co-création. Une conférence de Geneviève Wilson.
- 25 **Les financements des initiatives de l'ESS** :
- 27 La mesure 10b : financement européen pour les associations,
- 29 IDéclic : financements régionaux des initiatives de l'ESS,
- 31 Les financements de l'emploi par l'Etat.

## **Des expériences de coopérations : témoignages d'acteurs**

### **34 Economie Sociale et Solidaire, Imaginaire, Coopération et Territoire**

Redonner toute sa chance à un humanisme des territoires, à un humanisme qui réenchante le local à travers ces valeurs que sont la participation, la communauté d'apprentissage et la coopération. Une conférence de Mohammed Taleb.

### **39 Coopérer et échanger, du local à l'international**

Conférence-débat sur la solidarité et la coopération Nord / Sud.

### **40 Remerciements - Participants**



# L'ESS en Val de Drôme

## Jean Serret

Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme,  
maire d'Eurre.

J'ai un grand plaisir à vous accueillir dans cet espace fort en symbole, pour ce 2e Forum de l'Economie Sociale et Solidaire dans votre Val de Drôme. Cet Ecosite était la base TGV qui a accueilli 800 personnes qui ont travaillé sur 400 hectares lors de la construction de la ligne. Nous sommes dans la cafétéria où les cheminots prenaient leur repas. Elle est une propriété de la communauté de communes et actuellement deux jeunes restaurateurs installés en coopérative l'ont en gérance. A côté de nous, un espace de bureaux où sont installées de nombreuses associations qui oeuvrent pour le développement du territoire.

Vous êtes dans la vallée de la Drôme. Il y a une vingtaine d'année la Drôme n'était pas baignable. Grâce à un partenariat exceptionnel de tous les acteurs de l'eau, les associations, les communes, les syndicats d'irrigants, les naturalistes, etc., des actions appelées "Contrats de rivière" ont pu rendre 100 kilomètres de rivière baignable. Cela a une valeur économique et sociale inestimable. Ce travail est entretenu par des personnes embauchées il y a une quinzaine d'années et qui sont devenues de véritables spécialistes des berges. Nous avons eu un prix international cet été pour cette action remarquable et partagée.

J'aimerais aussi citer le travail réalisé autour des assistantes maternelles. Il y a deux ans, cinq communes s'étaient rassemblées pour traiter ensemble ce problème. D'autres les ont rejointes et aujourd'hui ce sont les trente-six communes de la communauté qui envisagent un transfert de compétence pour que la CCVD organise des relais d'assistantes maternelles sur le territoire, avec des interprétations différentes en fonction des bassins de vie.



A travers ces deux exemples, je voulais montrer que la coopération permet à chacun, sans perdre son identité, de mettre ses compétences au service de projets beaucoup plus ambitieux et au profit de tous.

Ce caractère d'altérité est très important, il faut bien comprendre ses fonctionnements et dysfonctionnements afin de pouvoir aller de l'avant. Cette altérité doit être au service du développement commun d'un territoire. C'est certainement l'affaire de tous. Il n'y a pas les élus d'un côté et les fonctionnaires d'autre part. Les élus ont une place particulière de passeurs entre les attentes d'un territoire et les politiques publiques mises en place par les différentes collectivités.

Il ne s'agit pas de refaire du collectivisme fait en d'autres lieux, qui a montré ses carences, mais d'affirmer la volonté d'être ensemble, de partager un projet et de faire en sorte que le territoire soit plus facile à vivre pour nos concitoyens.

## Véronique Schlotter

Vice-présidente de la Communauté de Communes du Val de Drôme  
en charge de l'économie sociale et solidaire, conseillère régionale.

Bonjour à tous. J'ai un grand plaisir à voir réuni, autour de ce deuxième forum, le monde de la coopération. Le premier, organisé il y a deux ans, avait pour ambition de faire se rencontrer les parties prenantes de l'ESS locale et de présenter les axes de l'enquête INSEE portant sur le poids de l'ESS en Val de Drôme. Cette deuxième édition porte, selon vos souhaits, autour du thème central " coopérer sur le territoire ".

" Coopérer, partager, se relier ", ces notions tournent autour de l'idée de travailler ensemble, vivre ensemble sur le Val de Drôme. Vous savez, il y a deux façons de faire de la politique. D'un côté une logique verticale qui consiste à appliquer des décisions institutionnelles pour nos concitoyens. C'est ainsi que nombre d'élus procèdent. D'un autre côté, il y a une logique transversale qui suppose que les décisions soient prises en fonction des besoins exprimés par ces mêmes concitoyens, notamment lors de rencontres ou de diagnostics territoriaux. C'est le début de la démocratie participative !

Nous avons tout intérêt à passer d'une logique verticale à une logique transversale. Prenons l'exemple du service aux personnes et de la garde d'enfants. Si une de nos communes ou de nos commissions thématiques fait remonter à la CCVD un besoin qu'elle n'arrive pas à satisfaire ou qui est de la compétence de la communauté de communes, alors la CCVD, avec ses chargés de mission thématiques, mettra tout en oeuvre pour que les réponses à trouver répondent aux attentes de la commune et de sa population. Elle organisera les rencontres et mènera la réflexion avec les institutions, les élus et les habitants concernés pour permettre l'expression des attentes et des demandes, ainsi que l'émergence de pistes de solutions. Son rôle consiste ensuite à aider la mise en oeuvre, à engranger ces expériences, à communiquer et à les rendre consultables par tous sur notre site Web et au travers de rencontres vivantes. Elle veille à ce que les besoins de formations et d'informations trouvent aussi

des réponses. C'est le rôle du Pôle d'appui et de ressources. Par cette mutualisation d'expériences, nous avons par exemple permis des rencontres entre des assistantes maternelles de bassins de vie différents et pu organiser une meilleure couverture du territoire en terme de garde d'enfants. Les actions entreprises et à venir par la CCVD, dans le cadre de l'organisation des services, vont dans ce sens du partage, de l'échange d'idées et de savoir-faire. " Ensemble on est plus intelligent " : non seulement nous mutualisons les expériences et c'est très enrichissant pour le lien social sur le territoire, mais nous mutualisons ainsi les coûts. C'est en réalité de l'investissement pour le futur ! Nous sommes solidaires et aussi responsables des deniers publics...

Tout ce " capital " d'enseignements, de démarches et de mutualisation d'outils et de moyens est à votre service, ainsi qu'au service de vos communes, pour permettre des réponses, riches, variées, accessibles à tous. Elles donnent une qualité et un sens à vivre ensemble sur ces territoires.

Dans l'intérêt général, nous essayons de faire se rencontrer les démarches verticales et transversales, de permettre la rencontre entre un projet, un besoin et les moyens proposés par les différentes institutions (Union Européenne, Etat, Région, département, CCVD, communes, fondations...). Grâce aux compétences communales et intercommunales, nous essayons de faire se réaliser les projets avec et pour les personnes concernées, dans une



recherche de pérennité, d'utilité sociale, du bon usage des deniers publics, de création d'emploi et de lien social. C'est essentiel. Une communauté de communes qui ne coopère pas ou plus se limiterait à être un guichet. J'ai le sentiment que nos concitoyens n'accepteraient pas de payer des impôts à un distributeur de billets sans plus de considération pour le lien social sur son territoire !

Coopérer, pour autant, n'est pas si facile. Cela demande une volonté d'être et de faire ensemble. Si la coopération est une compétence indispensable à tout système, créer un climat de coopération nécessite un savoir-faire et un savoir être en relation. Cela peut s'enseigner. Il faudrait déjà qu'on nous apprenne dès le plus jeune âge à n'être pas exclusivement compétitif mais aussi coopératif !

Ce principe s'applique avec succès depuis des décennies dans le mouvement coopératif. Il a permis l'émergence de "grappes d'entreprises" autour de projet territoriaux de développement économique (clusters québécois). C'est un principe que nous appliquons déjà à la CCVD par le biais de nos chargés de mission pour répondre à un projet, un besoin. Si l'économie sociale et solidaire interroge par ses pratiques la notion d'intérêt général, elle répondra sous peu, soyons en persuadés, à nos questionnements sur l'utilité sociale ou l'intérêt collectif de nos choix politiques.



## 4 chiffres

**8,6 %** des établissements du territoire sont des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Près de **50 %** de ces établissements sont employeurs.

Plus de **14 %** des salariés du territoire travaillent pour une organisation d'économie sociale et solidaire.

L'effectif salarié dans les organisations d'économie sociale et solidaire a augmenté de **34 %** entre 1995 et 2000.

Le forum ponctue et nourrit le travail fait tout au long de l'année par la CCVD pour faire connaître cette forme d'entreprendre et valoriser les actions portées par les acteurs du Val de Drôme. Nous avons entrepris cette démarche avec une convention passée avec l'Etat via la préfecture de Région. Un travail est en cours pour montrer comment l'ESS participe au développement de notre territoire.

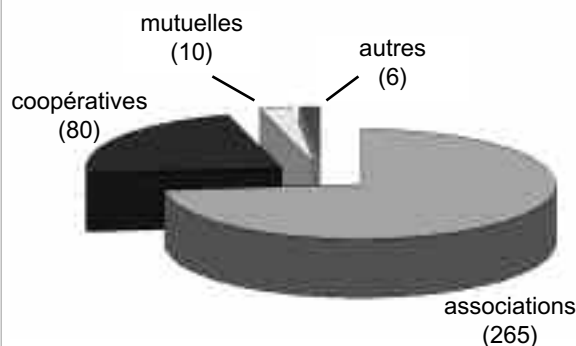
Le premier Forum a eu lieu il y a deux ans avec notamment une intervention de Patrick Viveret sur le thème "Reconsidérer la Richesse". Cela a été à l'origine de nombreuses rencontres par la suite qui ont permis notamment l'élaboration d'un outil d'évaluation sur l'impact et la richesse des actions menées sur le territoire (voir page 14).

A noter également parmi nos actions : les Jeudis de l'Economie Sociale et Solidaire qui portent sur l'accompagnement, le financement de projets et le fonctionnement des associations. Ils sont organisés à la demande et en fonction des besoins des acteurs.

Nous avons également organisé des soirées conférences ouvertes à tout public, notamment une rencontre sur le commerce équitable et une conférence-débat dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale (voir page 39).

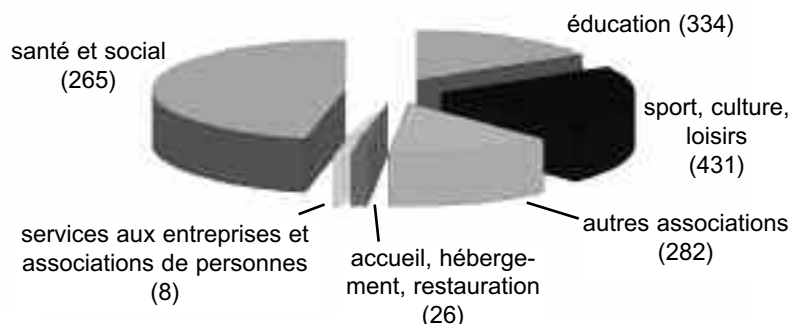


### Les établissements de l'économie sociale et solidaire dans le Val de Drôme



### Les associations, principaux employeurs de l'économie sociale et solidaire

(répartition des emplois associatifs dans les divers secteurs d'activités)



# La coopération est un facteur de gain social

## **Jean-Marc Leculier**

Conseiller Régional, président du groupe de travail "Economie sociale et solidaire".

## **Denis Colongo**

Secrétaire Général de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes.

## **Michel Rohart**

Directeur de l'Union régionale des Sociétés coopératives de production Rhône-Alpes (URSCOP).

Rassemblés pour discuter de la place de l'économie sociale et solidaire dans le développement du territoire, et de la coopération en particulier, Jean-Marc Leculier débute la table ronde en retraçant l'historique des coopératives en Rhône-Alpes. Il est notamment question des Canuts mais aussi d'une première coopérative créée en 1645. Pour autant l'ESS est loin d'être dépassée...

**Jean-Marc Leculier** : L'ESS n'a pas une image vieillotte, c'est même quelque chose qui devient tendance. A la Région nous travaillons en faveur de l'ESS et contre l'ignorance ou les idées reçues à son sujet. Ce n'est pas la cinquième roue de la charrette mais une économie dynamique et vivante.

**Denis Colongo** : Je ne sais pas si l'ESS est tendance mais en tout cas elle est d'actualité. La vocation de la CRESS est de la faire connaître de tous et reconnaître comme un acteur économique à part entière. C'est une action politique. En interne, nous visons à créer une culture partagée par les acteurs de l'ESS au delà de leurs diversité et origine. Pour faire face aux idées reçues, il ne faut surtout pas la définir par des activités particulières. On risque alors de la ghettoïser dans un certain secteur d'activités comme l'insertion ou la lutte contre l'exclusion. Nous avons coutume de dire que l'ESS intervient sur l'ensemble du champ économique. On peut appréhender l'ESS comme un mode d'entreprendre qui valorise un entrepreneuriat collectif et qui s'exprime

juridiquement sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'associations.

A l'origine, il y a toujours des groupes de personnes qui expriment des besoins pour satisfaire leurs conditions matérielles d'existence et qui décident de se regrouper afin d'entreprendre collectivement. Le principe de la double qualité est une caractéristique importante de cette économie. Quand on est sociétaire ou associé dans une entreprise de l'ESS, on en est à la fois l'utilisateur et le producteur du service. Quand on est coopérateur dans une SCOP, on est à la fois entrepreneur et salarié. C'est une donnée importante car derrière il y a la question de la citoyenneté, et plus précisément de la pénétration du champ économique dans la citoyenneté.

**Michel Rohart** : L'ESS n'est pas une économie de réparation, ce qui est souvent son image, mais une économie de création de valeur. Sauf qu'elle ne crée pas seulement de la valeur ajoutée ou économique, mais aussi de la valeur au sens humain du terme. Elle est dans une logique d'économie alternative à la pensée dominante. Les entreprises que nous représentons à l'URSCOP sont pleinement dans le champ concurrentiel : 25% de nos adhérents sont des entreprises du bâtiment, 40% des entreprises industrielles dans le secteur des métaux, du textile, etc. Mais leur mode de production repose sur le principe de la double qualité. Il s'agit de sociétés commerciales dont les associés ont la particularité d'être majoritairement des salariés et dont le fonctionnement interne



suit le principe “ une personne = une voix ”. Cela revient à introduire le principe démocratique de base au sein de du groupe coopératif.

**Denis Colongo :** Une des richesses de l'ESS repose sur sa diversité (monde associatif, coopératives agricoles ou de production, HLM, banques coopératives, mutualités, etc.) Mais cette diversité devrait aussi s'exprimer dans un champ unitaire avec une définition commune de ce qu'est l'ESS. Des entreprises qui interviennent dans le domaine marchand ou non-marchand devraient avoir le même rapport à l'économie. Il est important que l'ESS puisse parler d'une seule et même voix. C'est l'effort qui est fait au niveau régional avec les CRESS, au niveau national avec le Conseil des Entreprises et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES), au niveau européen en terme de lobbying avec la Conférence permanente sur les associations et les fondations. Je suis certain que cette dynamique sera d'autant plus facilitée si on peut prendre appui sur des pouvoirs publics, que ce soit l'Etat ou la Région.

**Jean-Marc Leculier :** La question de cette reconnaissance est importante. Je crois que les familles de l'ESS n'ont jamais été lobbyistes. Or, quand vous êtes conseiller régional, vous êtes habitué à recevoir des sollicitations très fortes. Peut-être que ce réflexe du lobby manque, ou peut-être que ce sont les autres qui exagèrent... Il reste une

## **L'action de la CRESS**

Acteur économique régional, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire a vocation à réunir et représenter les organismes fédérateurs de l'ESS en Rhône-Alpes et les entreprises adhérentes à ces organismes. Son objectif est de renforcer et d'animer le secteur de l'ESS en région, de participer à son développement, d'en clarifier et promouvoir les enjeux.  
<http://www.cress-rhone-alpes.org>

## **L'action de l'URSCOP Rhône-Alpes**

Association interprofessionnelle, l'URSCOP fédère les entreprises coopératives de Rhône-Alpes qui comptent de 2 à 250 salariés. Elles trouvent dans cette Union régionale une instance de débat et de concertation, pour la définition des orientations du mouvement coopératif. C'est une instance de représentation des entreprises coopératives auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, et de l'ensemble des interlocuteurs présents sur le territoire régional. Avec ses quinze salariés dont dix consultants, c'est aussi une ressource pour l'animation du réseau des entreprises coopératives. Elle a vocation à favoriser les échanges et les rencontres, les partages d'expériences et les projets communs. Les cotisations lui permettent de disposer de ses propres outils financiers. Cela représente plus de 4 millions d'euros d'engagements en Rhône-Alpes.  
<http://www.scop.org>

## **L'action du groupe de travail " Economie sociale et solidaire " du Conseil Régional**

Les 157 conseillers régionaux élus siègent au Conseil Régional à Charbonnière, près de Lyon. Tous les principaux groupes politiques y sont représentés. Le groupe de travail sur l'ESS émane directement de la présidence du Conseil. Ouvert à tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire, il a pour charge d'émettre des idées afin que la Région s'en empare. L'objectif est d'aboutir à des dispositifs de l'ESS.  
<http://www.cr-rhone-alpes.fr>

## La coopération source de travail et d'emplois

Entre 700 000 et 800 000 associations comptent plus de 20 millions de membres de plus de 14 ans. Elles emploient 120 000 personnes. Les quelques 20 000 coopératives regroupent plus de 485 000 salariés. A elles seules les 3 600 coopératives agricoles comptent plus d'un million de sociétaires et 110 000 salariés. Elles rassemblent 90% des exploitations agricoles et représentent près de 30% du marché de l'industrie agroalimentaire.

Les 800 coopératives et regroupements d'artisanat comptent 187 700 salariés et 80 000 sociétaires. Il existe 38 coopératives de commerçants qui représentent 135 160 salariés, 71 enseignes et 11 637 sociétaires. La vente par correspondance n'est pas en reste avec 65 coopératives et 18 500 salariés. Sur les routes, 43 coopératives de transport routier mobilisent 5 200 salariés et 2 000 sociétaires.

	emplois	structures
Val de Drôme	1 000	361
Rhône-Alpes	172 000	30 000
France	2 000 000	760 000

Dans le domaine immobilier, 156 coopératives d'habitation (HLM) gèrent un patrimoine locatif de 14 379 logements, tandis que 400 syndicats de copropriété coopérative s'occupent de 75 000 logements. A noter également, les 51 094 coopératives scolaires qui donnent des repas à 4 423 226 élèves.

Les 1 514 SCOP rassemblent 31 887 salariés et 19 212 sociétaires. En Rhône-Alpes 230 coopératives de ce type emploient 4 000 personnes.

Les banques coopératives collectent environ 60% des dépôts en France et comptent près de 200 000 salariés. Le secteur mutualiste emploie 58 000 salariés et compte plus de 3 000 mutuelles.

Source : [www.cress-rhone-alpes.org](http://www.cress-rhone-alpes.org)

grande carence dans l'information et dans la formation, notamment des jeunes. Personnellement je n'ai jamais entendu autant parler d'ESS que depuis qu'on parle des délocalisations. On s'aperçoit que c'est aussi une résistance importante au système actuel qui veut que quelques actionnaires puissent décider de la vie ou de la mort d'une entreprise, de l'avenir de plusieurs centaines ou milliers d'emplois.

A la Région nous avons revu, il y a peu, un documentaire sur Mondragon, cette coopérative espagnole qui fait 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et a plus de 70 000 salariés. Depuis 1936, elle n'a jamais licencié. Sans être un modèle, c'est une référence dont il faut tenir compte. Il y a en France des entreprises de ce type mais totalement inconnues. On pourrait parler, par exemple, du Chèque Déjeuner qui est une coopérative.

Michel Rohart : On peut constater que quand une société coopérative s'implante sur un territoire, les entrepreneurs sont aussi consommateurs, salariés, citoyens. Ils ont un intérêt à ce que leur outil de travail trouve sa pérennité sur le territoire. Ils y vivent ainsi que leurs enfants. Comme exemple, je pense à la COME dans la presqu'île du Cotentin spécialisée dans la fibre optique qui est toujours installée sur son site d'origine et a maillé sur son territoire des relations durables.

On peut aussi citer les Sociétés Copératives d'Intérêt Collectif (SCIC) qui rassemblent l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la coopération et qui sont une véritable alternative au fait d'entreprendre seul. Ces structures collectives reposent sur l'idée qu'on peut apprendre à entreprendre, qu'on n'est pas forcé de savoir tout faire car on peut mutualiser ses moyens en se rassemblant.

Jean-Marc Leculier : Pour conclure il faut bien se rendre compte que l'aspect financier d'une entreprise n'est pas le seul facteur de réussite. Des grands groupes font de grands bénéfices mais ils vont mettre des gens au chômage. C'est pourquoi il faut en venir à la notion de gain social ou sociétal. Quel est l'apport de ces entreprises à la société ?

# Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

Une réunion animée par Nicolas Bertrand de l'URSCOP.

**N**ouvelle forme de coopérative née de la loi du 17 juillet 2001, la SCIC est une entreprise coopérative dont le projet d'utilité sociale répond à un besoin collectif identifié sur un territoire. Elle permet notamment d'associer à son projet tous les acteurs qui y sont liés : collectivités locales, salariés, bénévoles, usagers, entreprises, associations, particuliers...

Le réseau SCOP Entreprises Rhône-Alpes accompagne les projets de création de SCIC, pour lesquels plusieurs points font l'objet d'une attention particulière :

- Comme toute entreprise, l'activité doit être économiquement viable.
- La prise de décision obéit au principe coopératif "une personne = une voix". Les associés de la SCIC peuvent également se regrouper en différents collèges : le pouvoir de décision de chacun d'entre eux par rapport aux autres doit alors faire l'objet d'une validation commune. C'est le Préfet de département qui donne l'agrément de statut SCIC, notamment en regard de son intérêt collectif. L'agrément est renouvelable tous les 5 ans.

## Témoignage de Loïc GUICHARD, gérant de la SCIC Coefficient 7

Initialement sous statut associatif, Coefficient 7 a pour objet l'organisation de concerts et festivals, l'aide au développement d'artistes, la mise à disposition d'un studio d'enregistrement et l'offre de prestations techniques. En 2005, l'association est transformée en SCIC. Ce statut permet à plusieurs membres fondateurs désormais salariés de pouvoir assumer pleinement la gestion et la responsabilité de l'outil qu'ils ont créé et dont le développement ne pouvait plus être suivi par un bureau entièrement bénévole. Il est aussi le moyen d'améliorer la lisibilité d'un projet mêlant activité économique et dimension d'intérêt collectif.

Plus d'infos : <http://www.coefficient7.com>

## Critères de l'agrément préfectoral

Pour apprécier le caractère d'utilité sociale, le préfet tient compte notamment de la contribution que celui-ci apporte :

- à des besoins émergents ou non satisfaits,
- à l'insertion sociale et professionnelle,
- au développement de la cohésion sociale,
- à l'accessibilité aux biens et aux services,
- aux conditions de production.

## Principales caractéristiques de la SCIC

1 - Possibilité d'associer autour du même projet tous types d'acteurs : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...

2 - Production de tous types de biens et services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire. L'utilité sociale de la SCIC est également garantie par sa vocation même à organiser une pratique de dialogue, de débat démocratique et de formation à la citoyenneté.

3 - Respect des règles coopératives :

- répartition du pouvoir sur la base du principe "une personne = une voix", avec la possibilité de constituer des collèges permettant de pondérer les voix selon des règles approuvées en assemblée générale,
- implication de tous les associés à la vie de l'entreprise et aux décisions de gestion,
- maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité.

4 - Un statut de société commerciale SA ou SARL et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

5 - Une logique de développement local et durable qui est ancrée dans un territoire et favorise le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi et l'action de proximité.

Plus d'infos : <http://www.scic.coop> et <http://www.scop.org>  
> espace créateurs > La SCIC. Renseignements téléphonique de AVISE : 02 38 79 97 27 ou <http://www.avise.org>  
> publications > SCIC en 40 questions.

# Groupements d'employeurs (GE)

Une réunion animée par Isabelle Duchamp d'AIDER.

Les groupements d'employeurs (GE) permettent à plusieurs organismes de se regrouper pour employer. Ils visent à construire des emplois à partir de "morceaux d'emplois". Tous les types de contrats de travail peuvent être concernés (CDI, CDD, temps partiels, contrats aidés...). Les GE sont des associations ou des sociétés coopératives qui ne font que de la prestation de service. Leur champ d'action, c'est le bassin d'emploi.

Le salarié d'un GE n'a qu'un seul contrat de travail, qu'un seul référent et n'est soumis qu'à une seule convention collective. La partie administrative est assurée soit par un des adhérents du GE soit, si le groupement est suffisamment important, par une personne embauchée par le GE pour cela.

Le développement des GE a commencé en 1985 avec l'adoption de la loi qui en posait le principe. Son essor a véritablement commencé dix ans plus tard lorsque le seuil du nombre d'employés des entreprises pouvant participer à un GE est passé de 10 à 300. Les GE ont pris leur essor dans le secteur agricole et agroalimentaire dont l'activité varie fortement en fonction des saisons.

Selon la Fédération Française des Groupements d'Employeurs, il y aurait environ 3 500 GE agricoles qui totalisent près de 12 000 salariés.

Les GE se sont étendus aux secteurs industriels ou de services, principalement autour de besoins saisonniers, pour des emplois peu qualifiés. Puis ils ont touché le commerce, l'artisanat, la santé, les professions libérales, le secteur associatif... Il y aurait désormais 400 GE, hors agriculture, représentant environ 8 000 salariés.

Pour créer un GE dans le Val de Drôme, on peut faire appel à l'expertise de l'association AIDER, missionnée au niveau départemental sur l'accompagnement à la création de GE.

Plus d'infos : <http://www.ffge.fr>  
Contact : [aider@ecosite-val-drome.com](mailto:aider@ecosite-val-drome.com)

## Témoignage de Michel MONNIER, président du GE de la Sye

La diversité des activités de la Vallée de la Sye (maisons de vacances, agriculture, boulangerie, maraîchage, élevage, élagage...), l'arrivée à la retraite de certains, le besoin de remplacement ou de main d'oeuvre des autres, de jeunes arrivants disposant de solides compétences et à la recherche d'une activité stable, et des valeurs partagées de solidarité, ont mené à la mise en place d'un groupement d'employeur. Aujourd'hui, le GE de la Sye profite autant :

- à ses membres qui bénéficient des compétences, des services partagés,
- qu'aux personnes qui travaillent (aide à l'installation ou au maintien dans la vallée, accompagnement de leur projet personnel).

Contact : [charousse@sye-gervanne.com](mailto:charousse@sye-gervanne.com)

## Quelques exemples de salariés de GE :

Mireille, 34 ans, travaille 3 jours par semaine en tant qu'hôtesse de caisse dans un magasin et 2 jours en tant qu'ouvrière sur une chaîne de production dans une entreprise agroalimentaire.

Françoise, 28 ans, est chargée de communication toute l'année au sein de 3 entreprises selon une organisation appropriée aux besoins des entreprises.

Jocelyne est secrétaire comptable dans 2 PME, les matins dans l'une et les après-midi dans l'autre.

Technicien environnement - sécurité, Jean est une semaine sur 2 dans deux entreprises agroalimentaires.

Monsieur M, préparateur de commandes, travaille de février à septembre pour une entreprise agroalimentaire et d'octobre à janvier, pour une entreprise de distribution.

Madame R. est, à mi-temps, DRH d'une PME et responsable de la formation au sein d'une entreprise de 1 500 salariés.

Source : FFGE, sept 04.

# Coopératives d'Activités et d'Entrepreneurs Salariés

Une réunion animée par Jean-Jacques Magnan de Solstice et Laurence Ducrot de Cabestan.

Les coopératives d'activités offrent une alternative à l'entreprise individuelle en proposant aux créateurs d'activités économiques, au-delà d'un accompagnement à la création et au développement, la possibilité de pérenniser leur emploi par le principe coopératif. Il y a aujourd'hui treize Coopératives d'Activités et d'Entrepreneurs Salariés (CAES) en Rhône-Alpes. Cela représente plus de 500 salariés et environ 12 millions d'euros de chiffre d'affaires.

## Qu'est-ce qu'une coopérative d'activité ?

La coopérative d'activités est un cadre économique, juridique et social permettant l'exercice volontaire d'activités en commun, afin d'en mutualiser et d'en fiabiliser la gestion, dans l'objectif de pérenniser ces activités et de permettre aux personnes qui les exercent d'accéder à un statut de salarié-associé.

La coopérative d'activité se place dans une logique économique : sa vocation est de créer et de pérenniser des emplois ; elle repose sur une démarche pleinement entrepreneuriale ; ses activités doivent être développées dans une perspective de rentabilité suffisante. Elle se place aussi dans une logique coopérative : les salariés associés détiennent la majorité du capital et des droits de vote ; ils participent à la gestion et aux résultats et préservent la pérennité de leur entreprise en la dotant de réserves impartageables.

## Quels sont les principes de fonctionnement ?

- Après une phase de test, la personne dont le savoir-faire et le projet sont crédibles se voit proposer un contrat de travail à temps partiel. Ce contrat, qui est fonction du niveau d'activité, peut dans un premier temps, être complété par des revenus "sociaux" (Assedic, RMI, ...) et évoluer ensuite avec la montée en puissance de l'activité.

- La coopérative assure la gestion ainsi que la responsabilité juridique et commerciale des activités développées en son sein (factures, paies, déclarations fiscales et sociales...).

- La coopérative encadre chaque activité en tenant mensuellement une comptabilité (compte de résultat et bilan) et une trésorerie individualisées.

- La personne reste "propriétaire" de son activité qu'elle exerce sous sa propre marque.

- Pour l'ensemble de sa prestation et couvrir les charges communes, la coopérative conserve pour assurer son fonctionnement un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes ou de la marge brute générée. Le solde sert à couvrir les charges directes des activités (achats, déplacements...), les salaires et les charges sociales correspondantes.

- Dans la durée, une fois le niveau d'activité vérifié et suffisant, deux possibilités restent ouvertes :

\* la personne conforte son emploi au sein de la coopérative en devenant salarié-associé

\* la personne qui le souhaite, ou dont le développement de l'activité le nécessite, peut prendre son autonomie en créant sa propre entreprise, individuelle ou collective.

## Comment calculer le revenu de l'entrepreneur salarié ?

On estime un chiffre d'affaires prévisionnel avec les charges correspondantes. Puis un salaire lissé sur l'année est calculé pour les CDI ou sur la durée du contrat pour les CDD. Si le chiffre d'affaires réel est durablement supérieur, on fait un avenant au contrat de travail pour augmenter le salaire. On peut aussi verser ponctuellement des primes sur salaire. Si les objectifs de chiffre d'affaires ne sont pas atteints, on sera amené à baisser le salaire. Ces décisions sont prises après concertation entre l'entrepreneur salarié et la personne qui l'accompagne au sein de la coopérative.

## Quels avantages présente l'entrepreneuriat salarié par rapport à la création d'entreprise ?

Le fait de pouvoir continuer à bénéficier d'un complément Assedic ou RMI est intéressant pour démarrer progressivement. La CAES permet aussi d'échanger avec d'autres porteurs de projets et de se sentir moins seul. Sans compter que la possibilité de déléguer les tâches administratives libère du temps et de l'énergie.

Plus d'infos : <http://www.entrepreneur-salarie.coop>,  
<http://www.cooperer.coop> ou <http://www.scop.org> >  
espace créateurs > coopérative d'activités et d'emplois.

# Transmission d'entreprise aux salariés

Une information de l'URSCOP.

**A** l'heure de la succession, il est souvent difficile de trouver un repreneur qui convienne. Cette question est cruciale à l'heure du départ à la retraite de la génération du Baby boom. Une part des entreprises trouvera repreneur, probablement une partie de celles dont la taille intéresse les investisseurs. Il s'agit souvent des acteurs industriels ou des repreneurs individuels ayant suffisamment de capitaux.

Mais la difficulté de trouver un repreneur est nettement plus forte pour les entreprises dont la taille, plus petite en général, intéresse moins les acteurs traditionnels du marché. D'autant que le dirigeant doit alors avoir une compétence technique marquée. Au total, ce sont des emplois et des savoir-faire qui sont amenés à disparaître, au détriment des salariés bien sûr, mais également de l'économie et du dynamisme local.

## **Les salariés sont des repreneurs solides**

La transmission de l'entreprise aux salariés, en particulier en coopérative, est une solution qui peut convenir dans de nombreux cas. Les salariés ont en effet des atouts sérieux à faire valoir. Ils travaillent depuis des années à la réussite de leur entreprise. Ensemble, ils connaissent son marché, ses clients, ses fournisseurs, son environnement. Ensemble, ils partagent une histoire et disposent des ressources pour la poursuivre.

## **Succession en douceur, dynamique durable**

Choisi parmi les salariés ou à l'extérieur, le futur chef d'entreprise devient le leader d'une équipe qui porte un projet commun, qui préserve la cohésion des équipes et la continuité de l'activité. Les salariés qui choisissent de s'associer à la reprise deviennent autant de moteurs impliqués dans la pérennité de l'entreprise, d'autant plus qu'ils en deviennent, en coopérative, obligatoirement et durablement les actionnaires majoritaires.

## **L'entreprise coopérative, une solution adaptée**

Les principales dispositions du statut coopératif permettent de renforcer la pérennité de l'entreprise sur son territoire. Elle offre en outre aux salariés qui s'associent de pouvoir ensemble prendre leur destin en main, puis de transmettre plus facilement leur entreprise aux générations futures.

Le statut SCOP (Société Coopérative de Production) prévoit en effet que :

- des salariés sont les actionnaires majoritaires de leur entreprise,
- les salariés votent en Assemblée générale selon la règle "une personne = une voix",
- les bénéficiaires sont répartis équitablement entre l'entreprise (réserves impartageables), les salariés (participation) et éventuellement les associés (dividendes).

## **Un accompagnement complet**

Le réseau SCOP Entreprises Rhône-Alpes accompagne les projets de transmission d'entreprises aux salariés. Une équipe technique et des outils financiers spécifiques sont mis à la disposition des repreneurs pour mener à bien leur projet dans les meilleures conditions de réussite.

Ensemble, ils en valident la viabilité économique, juridique, financière, organisationnelle et humaine. Un suivi dans la durée est par ailleurs garanti à la nouvelle coopérative.

Des formations spécifiques complètent ce suivi de l'URSCOP afin de permettre aux nouveaux associés de mieux s'impliquer et de renforcer leurs compétences techniques en matière de gestion et de pilotage de l'entreprise.

*Plus d'infos :* <http://www.scop.org> > espace créateurs > Transmission d'entreprise aux salariés ou <http://www.scop.coop> > le coin des créateurs > Transmission-reprise



**“ - Je voudrais  
m’implanter sur le  
territoire.**

**- Mais comment tu vas  
faire ?**

**- Il faut que je trouve  
des outils pour m’aider  
et un projet.**

**- Coopérons, montons  
un projet ensemble !**

**- D’accord mais on le  
porte ensemble ! ”**

La compagnie Zafouire a  
participé au Forum en  
ponctuant les discussions de  
leurs interventions loufoques  
mais pas si décalées que ça...



# Evaluer, valoriser, communiquer sur la notion d'utilité sociale

Un atelier animé par Florence Alicot de Solstice, avec le témoignage de Brigitte Barnier, représentante de l'association ACSED.

Les associations ou groupements de personnes qui lancent ou exercent une activité facteur d'utilité sociale n'ont pas facilement tendance à communiquer, ni même à évaluer leur propre travail. Suite à l'intervention de Patrick Viveret sur la question des richesses, il est apparu intéressant d'élaborer des outils permettant aux acteurs de repérer et d'évaluer les différents gains et richesses générés par leurs activités : au niveau individuel auprès des personnes qui bénéficient du service rendu et de celles qui fournissent les services, et à un niveau plus collectif auprès du territoire et de ses habitants. Connaître et reconnaître ces apports permet également de communiquer et de valoriser à l'extérieur l'intérêt du travail réalisé et d'être ferme et légitime lorsqu'il s'agit d'aller chercher d'autres formes de participation.

Selon le Conseil National de la Vie Associative, les critères de définition de l'utilité sociale sont la primauté du projet sur l'activité, la gestion désintéressée, l'apport social des associations, le fonctionnement démocratique ou les agréments comme facteurs de régulation. Au delà de la fonction de service rendu, ces actions inscrites dans l'espace associatif ont aussi une fonction politique qui

consiste à donner la parole à ceux qui n'ont pas de possibilité de la prendre dans l'espace public. Elles expriment la capacité d'initiative et d'invention collective de la société civile. Elles tissent des liens et rendent des services accessibles au plus grand nombre. L'ESS est un vecteur de développement à la fois économique, social et territorial.

## Mettre en valeur les plus-values des projets

L'outil présenté ci-contre a été mis en place par un collectif d'acteurs, suite au 1er Forum de l'Economie Sociale et Solidaire en Val de Drôme, dans le cadre du Pôle d'appui et de ressources de la CCVD. Il permet d'interroger les projets en repérant et évaluant ce que les actions produisent et génèrent, les plus-values qu'elles apportent en terme de transformation sociale, les richesses individuelles, les dynamiques collectives. Il prend en compte les différents niveaux de l'activité, ainsi que ses modes d'organisation et de fonctionnement.

Au niveau individuel, l'outil prend en compte les personnes qui bénéficient des services rendus, les personnes qui sont impliquées et qui fournissent les services, les bénévoles, les salariés, ainsi que les relations entre eux. Au niveau collectif, il regarde l'impact auprès d'autres habitants (générations, acteurs, groupes...) ainsi que sur le territoire (communes, professionnels, attractivité, développement économique et social...).

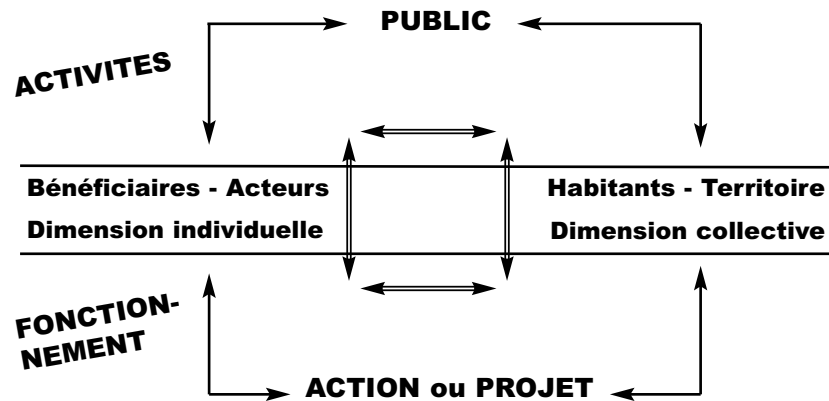
Cet outil permet d'évaluer en interne le travail réalisé au sein de l'organisation, de le valoriser, de mettre des mots sur sa valeur sociale, alors que les acteurs n'ont pas toujours eux-mêmes conscience de cette valeur. L'outil permet enfin de communiquer vers l'extérieur, notamment dans le cas de rencontre d'élus et de partenaires, ou pour argumenter sereinement des demandes de subventions, en faisant valoir la richesse et l'intérêt immatériels du travail réalisé.



## Un outil au service des projets d'ESS

Cet outil se présente comme un support visant à permettre l'évaluation, la valorisation et la communication. Il comprend deux pôles. Le "nord" touche les publics visés par l'action (gauche) et ceux touchés par les bénéfices collectifs indirects et secondaires (droite). Le "sud" concerne le projet dans son organisation interne (gauche) ainsi que son fonctionnement sur le territoire. Il y a quatre domaines d'évaluation : l'action elle-même (partie haute), le fonctionnement du projet (partie basse), la dimension individuelle (partie gauche) et celle collective (partie droite).

Les quatre quarts sont interdépendants (flèches intérieures) et dynamiques (flèches extérieures). Le support sert à révéler les caractéristiques d'un projet. Les entrées sont multiples : économique, sociale, démocratique, territoriale ou temporelle. Il s'agit de s'interroger sur ce que produisent ces actions sur leurs bénéficiaires et sur les autres habitants, ainsi que sur les acteurs en place et sur le fonctionnement du territoire.



### Les commentaires de :

Jean Marc Leculier de la Région Rhône-Alpes.

“ Le problème, c’est la méthode d’observation. La nature de l’objet observé dépend de la méthode d’observation. Nous sommes ici dans une méthode d’observation, d’autoévaluation qui est très intéressante et passionnante, et qui fait se poser des questions, qui permet un transfert ou un passage vers des individus extérieurs à la structure. Il y a donc vraiment un travail de réflexion intense à faire, une concrétisation des éléments de la structure observée, et qui peut lui permettre aussi à intervalle régulier de vérifier si elle est toujours dans ses objectifs.

Là-dessus, je trouve cet outil excellent. L’outil en revanche n’est à mon avis pas adapté au niveau de l’évaluation globale, vue par un tiers qui cherche à savoir en quoi un projet s’inscrit dans cette dynamique d’utilité sociale et quels sont les éléments qui pourraient la traduire. Cela nécessiterait un travail un peu différent. ”

Pierre Hainzelin de Lasaire SCOP.

“ Il existe un outil complémentaire utilisé pendant les jeudis de l’ESS organisés par la CCVD : un argumentaire de l’utilité sociale vis à vis des destinataires. Les destinataires directs (ceux qui profitent du service) ou indirects (ceux qui pourraient le financer) de l’action sont listés. On repère d’un côté les points-clé du destinataire (politique publique définie) et de l’autre les critères mis en place dans le plan d’action, correspondant exactement aux points-clé de la politique publique. On peut alors mieux répondre à une évaluation par un tiers et présenter son projet de manière à ce qu’il corresponde chapitre par chapitre aux points-clé.

C’est une démarche marketing utilisée suite à l’outil présenté par Florence Alicot. Cette démarche marketing en tant qu’association ne me gêne pas du tout. Au contraire, c’est un moyen de “ vendre ” à des gens qui sont prêts à acheter une prestation. Or, les financeurs publics sont un peu dans cette logique-là : ils cherchent à “ acheter ” l’utilité sociale et solidaire. ”

# Communiquer dans le secteur socio-culturel

Un atelier animé par Elisa Dumay de De l'Aire.

La coopération dans le domaine socio-culturel peut apporter de nombreux avantages : échanges d'informations ou de compétences entre les structures, communication plus efficace vers les publics du territoire, meilleur discernement des besoins locaux... Coopérer signifie avant tout communiquer entre structures. Et avant la question du " comment " communiquer, se pose la question du " pourquoi ". Les participants de l'atelier insistent sur le besoin d'échanger entre eux, afin de sortir d'un certain isolement des activités, dans un territoire très dense en propositions socio-culturelles.

## **Améliorer les outils de communication**

Etre en réseau, multiplier les partenariats entre structures, élargir la communication à un public plus large, partager les fichiers au sein des réseaux... Les discussions traduisent le besoin d'améliorer les outils existants ou d'en créer de nouveaux. Pourquoi pas un journal hebdomadaire qui soit un outil d'action et de dialogue entre les acteurs professionnels, mais qui soit également accessible à la population.

## **Nécessité d'une éthique de la communication**

“ On voit souvent des actions de l'ordre du spectaculaire, nous voulons plutôt avoir un impact au niveau social ”. Cette affirmation pose des questions et suscite des réflexions : Une population passive ou active. Que veut-on lorsqu'on communique ? Souhaite-on le plus grand nombre ou la qualité d'une relation ?

La communication est aussi un enjeu de réappropriation de la culture par un plus grand nombre, et d'émancipation des citoyens, d'où la nécessité de créer une véritable culture de la participation et d'ouvrir la communication à un public large. Enfin, il semble pertinent de penser dans la mesure du possible un outil commun pour sortir de “ l'agression informationnelle ”.

## **Une meilleure structuration des acteurs**

L'atelier fait ressortir la nécessité d'un réseau structuré et convivial. Un lieu permanent comme une " maison des associations " ou une " plate-forme culturelle ", permettrait de se rencontrer régulièrement et dans la convivialité pour faciliter les échanges, permettre la circulation de l'information, envisager la mutualisation d'outils, d'idées, de compétences.

La question de la participation aux conseils de la société civile, aux conseils locaux de développement, la nécessité d'échanger davantage avec les élus, les communes et les techniciens sont également abordées. Cependant la difficulté réside dans le fait que la culture n'est pas une compétence obligatoire des intercommunalités locales.

## **Les propositions concrètes :**

- Un lieu convivial de “ coopérative culturelle ” pour se rencontrer et échanger entre acteurs du secteur socio-culturel.
- Un journal hebdomadaire ou mensuel, outil de dialogue entre les acteurs (site, lettre web ou journal).
- Un listing, mis à jour et en libre accès, des coordonnées de toutes les structures socio-culturelles de la vallée de la Drôme.
- La nécessité de s'inscrire plus fortement dans les conseils civils des institutions locales (CCVD et CDRA).
- Mutualiser certains moyens entre les structures avec l'aide publique, par exemple en terme de communication.



# Coopérer avec le secteur financier

Un atelier animé par Marc Brenier de la Caisse d'Epargne, en présence de Claude Richer de la Caisse d'Epargne LDA, Roland Breuil du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, Anne Lafont de la Délégation Crédit Coopératif, Gaétan De Chanterac du Crédit Coopératif Valence, Patrice Gonzalez de la Fondation Macif, Nathalie Lefavre de l'IEDV et Eric Blondeau de La Nef.

Pour les acteurs de l'ESS (associations et coopératives en particulier), la coopération avec le secteur financier est d'abord perçue comme obligatoire pour avoir son compte autonome, ses chèquiers, ou encore négocier avec « ardeur » des prêts nécessaires à l'exploitation ou pour pouvoir investir. Lors de cet atelier, tous les organismes représentés (banques, mutuelles, fondations, associations d'expertise et d'accès au crédit), appartenant eux-même au secteur de l'ESS, ont présenté une manière de se positionner différente. Chaque intervenant a parlé de la spécificité de son offre vers l'ESS : apports en compléments de capitaux, prêts avec ou sans cautions externes ou encore assistance à résoudre des difficultés d'organisation et de communication. Enfin, une grande importance est donnée à l'emploi et l'insertion. Les aides sont donc orientées en priorité vers les projets de l'ESS qui participent à la cohésion sociale en agissant dans ces domaines.

## La MACIF et la Fondation Macif

La Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce (MACIF) a été créé en 1960. S'appuyant sur les principes mutualistes, elle ne vise pas le profit individuel, entre autre, et ses sociétaires élisent des délégués qui les représentent au sein de la mutuelle. C'est une entreprise qui comprend 11 régions autonomes et un siège social à Niort. Depuis sa création en 1993, la Fondation a aidé 1349 projets pour un montant total de 11 238 000 . Elle vise à inscrire durablement l'économie sociale sur l'ensemble du territoire français et européen, en soutenant les initiatives qui y participent. Elle s'efforce ainsi de mettre en oeuvre des programmes relevant de problématiques territoriales, comme l'environnement des zones littorales, la promotion de l'emploi dans les métiers d'art, le commerce équitable ou encore l'insertion par l'activité économique...

*Plus d'infos :* [www.fondation-macif.fr](http://www.fondation-macif.fr) - *Contacts :* [pgonzalez@macif.fr](mailto:pgonzalez@macif.fr) ou [fondationrhonealpes@macif.fr](mailto:fondationrhonealpes@macif.fr)

## Le Crédit Mutuel et la Fondation CREAVENTIR

Créée il y a plus de cent ans, le Crédit Mutuel est une banque coopérative et mutualiste organisée en trois degrés: local, régional et national. Répartis entre 18 fédérations régionales, 5,8 millions de sociétaires exercent leur contrôle sur la gestion de leurs caisses et désignent leurs représentants aux conseils d'administration. La Fondation CREAVENTIR soutient des projets d'utilité sociale et de lutte contre l'exclusion encourageant la citoyenneté active, allant des initiatives d'animation et de développement local en faveur de la jeunesse, à des projets de création culturelle et scientifique. Elle soutient également des initiatives visant à favoriser la reprise d'entreprises artisanales ou commerciales en zone rurale ou défavorisée. Les dossiers présentés par des associations ou des particuliers sont instruits par la caisse locale. Le Conseil d'Administration donne un avis et le transmet à la fondation qui délibère à nouveau.

*Plus d'infos :* Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais, 130-132, Avenue V. Hugo, 26000 Valence. Tel: 04 75 75 50 50.



### **Crédit Coopératif et Fondation Crédit Coopératif**

Le Crédit Coopératif est très attaché à faire vivre les valeurs de l' " entreprendre ensemble " au travers du sociétariat. Les organismes de l'économie sociale (ES) constituent sa clientèle d'élection : coopératives et groupements d'entreprises, PME-PMI groupées, organismes d'intérêt général, associations, mutuelles, acteurs du logement social et de l'insertion... Le Crédit Coopératif développe des produits et services adaptés à leurs activités. C'est aussi une banque différente pour les particuliers: elle occupe une place de leader en matière de produits solidaires, notamment à travers ses partenariats avec les acteurs de la micro finance (ADIE, France Active...), et de la finance solidaire (nombreux produits bancaires solidaires labellisés par Finansol). Enfin, pour prolonger ses engagements, le Crédit Coopératif s'est doté d'une fondation qui a pour but de développer la connaissance de l'ES dans toute sa diversité. Ainsi, les Prix et Trophées de l'Initiative en ES, concours ouvert à tous les organismes de l'ES, récompensent des réalisations exemplaires de développement durable, des initiatives originales dans les domaines économiques, technologiques, sociaux ou culturels.

*Plus d'infos : [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)  
Contact fondation : [fondation@coopanet.com](mailto:fondation@coopanet.com)*

### **La Caisse d'Épargne et la Fondation CES**

En plus des services habituels des banques, les Caisses d'Épargne, à travers leur réseau de proximité, proposent des dotations en capital, des subventions ou prêts spécifiques à l'ESS visant à la cohésion sociale, l'insertion des personnes exclues. Ces Projets d'Économie Locale et Sociale (PELS) mobilisent 130 M€ investis sur 6600 projets, dont 11 en Val de Drôme. Pour la Loire Drôme Ardèche les montants alloués sont de plus de 1.5 M par an. Les associations peuvent participer au concours annuel doté de 100 000 € de prix et trouver sur le site "www.asociatis.com" les informations qui leur sont destinées. L'Association Finances et Pédagogie ([www.finances-pedagogie.com](http://www.finances-pedagogie.com)) filiale du groupe, aide les adolescents, ou publics peu avertis, à gérer leurs budgets ou leurs comptes bancaires.

*Plus d'infos : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr), contact : [roger.beraud@celda.caisse-epargne.fr](mailto:roger.beraud@celda.caisse-epargne.fr). Contact à la Fondation: [Marguerite.azcona@fondation.caisse-epargne.fr](mailto:Marguerite.azcona@fondation.caisse-epargne.fr)*

### **L'association France Active et l'IEDV**

L'association France Active, créée en 1988 sous l'égide de la Fondation de France, fédère un réseau de Fonds Territoriaux qui ont pour mission de lutter pour l'insertion par l'économique en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier. Le réseau intervient sur des projets individuels (micro entreprises créées par des personnes en situation de précarité économique, de femmes ou de personnes issues de zones urbaines sensibles) et collectifs (entreprises solidaires, associations portées par des structures d'insertion ou des entreprises solidaires. En Drôme et Ardèche, l'organisme indépendant qui anime ce Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est l'IEDV. Il peut mobiliser des ressources propres (expertise, capacité à mettre en oeuvre des prestations de conseils) ou celles de ses partenaires (réseaux financiers et associatifs, institutions qui participent à son fonctionnement, etc.).

*Plus d'infos : <http://www.franceactive.org> ou <http://www.avise.org> > dispositif DLA-C2RA-CNAR > zoom sur le DLA. Contact : [iedv@wanadoo.fr](mailto:iedv@wanadoo.fr) ou IEDV, 47, rue Saint Nicolas, 26 100 Romans, tel : 04 75 70 06 94,*

### **La Nef**

Être acteur de changement pour un monde plus respectueux de l'homme et de l'environnement, c'est le fondement de l'éthique de La Nef. Elle s'adresse aux épargnants (particuliers, associations, sociétés voulant soutenir l'action de la Nef) et aux emprunteurs, via des prêts professionnels et associatifs, dont la valeur sociale, culturelle ou environnementale est prépondérante. La solidarité, l'absence d'objectifs de rémunération du capital, et du temps bénévole de correspondants, permettent de proposer des taux sur les prêts proches du marché malgré une prise de risque globale plus importante. Le cercle de caution, composé de personnes de l'entourage du porteur du projet qui s'engagent pour un montant limité, et le fonds de "Garantie Solidaire" qui peut venir en complément d'autres garanties, font partie des formes de soutien alternatives mises en oeuvre. Elle permet des prêts de type collectif ou associatif lorsqu'un groupe mobilise son épargne sur un projet, notamment pour une association dont les ressources proviennent principalement d'adhésions et de dons.

*Plus d'infos : [www.lanef.com](http://www.lanef.com) ou 08 11 90 11 90*

# Relations nouvelles entre entreprises et l'ESS

## pour un partenariat gagnant/gagnant à travers les services aux salariés

Un atelier animé par Pierre Hainzelin de Lasaire Scop.

Les exemples concrets de collaborations entre les entreprises du secteur dit "classique" et différents acteurs du secteur dit "social et solidaire" sont nombreux et variés.

### Quelques exemples de coopération

- Les groupements d'employeurs (GE) permettent à plusieurs organismes de recruter ensemble et "se partager" les services d'un salarié polyvalent. Des chevriers ou des agriculteurs, représentant des entreprises individuelles classiques, créent parfois des GE pour mettre en place un service de remplacement (voir page 10).
- Les "conciergeries d'entreprises" permettent à plusieurs entreprises d'offrir ensemble des services (associatifs ou non) à leurs salariés (crèche, repassage...). Les entreprises de petite taille peuvent aussi se rassembler à travers les "comités collectifs inter-entreprises".
- Certains agriculteurs, artisans et indépendants choisissent l'organisation coopérative pour mettre en place des services collectifs, à travers les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA), les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), ou encore les Coopératives d'Activités et d'Entrepreneurs Salariés (CAES - voir page 11).
- Il faut aussi mentionner les fondations, comme celle du Crédit Mutuel, qui finance localement des projets d'utilité sociale. Cela permet de redistribuer les bénéfices de la banque mutualiste en direction du territoire (voir page 17).

### Le chèque emploi service universel

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) permet

de faire payer une partie du service par l'entreprise sur le modèle du tiers-payeur. L'exemple le plus connu de ce modèle est le ticket-restaurant ou le chèque-vacances. Les entreprises financent une partie du service et ne paient pas de charges sociales pour ce financement. Elles bénéficient en outre d'une exonération fiscale de 25 % du produit consacré à ce financement. Le salarié, utilisateur du CESU, peut, quant à lui, déduire jusqu'à 50 % du prix du service.

Le système public a mis en place un dispositif assez complexe et complet de soutien et d'aide à ces activités qui incite les entreprises à participer financièrement à la mise en oeuvre de services pour les salariés, services qui enrichissent le territoire, qui contribuent à son attractivité, au bien être social des habitants, et qui par extension peuvent aussi servir au bien-être des salariés. Ces mesures ont en outre un intérêt pour rapprocher les entreprises classiques et les services.



Ces dispositifs sont relativement peu connus. Le Titre emploi service (TES), ancêtre du CESU, a 15 ans mais il est encore très peu utilisé. Se pose la question de leur ambiguïté : sur les rémunérations par exemple (ils ne doivent pas remplacer un salaire décent) ou sur l'utilisation des fonds publics (puisqu'on déduit une exonération de charges de l'impôt, c'est autant de moins pour les financements publics).

Se pencher sur le financement de l'outil CESU pose également la question de l'intérêt de réinjecter dans le local une partie des flux financiers générés par l'activité économique classique en aidant les associations locales.

### **Un important potentiel de collaboration**

Les entreprises du secteur " classique " et les acteurs du secteur " social et solidaire " n'ont pas forcément les

moyens d'être informés sur tous les services et n'ont pas non plus les mêmes préoccupations ou la même culture. C'est un peu le point de blocage de la coopération. On constate cependant qu'il y a un énorme potentiel de collaboration peu ou mal valorisé, ce qui constitue un enjeu formidable. C'est une condition du développement et de la professionnalisation des acteurs de l'ESS.

Pour le territoire du Val de Drôme, l'existence de services aux personnes, et aux salariés, est un des éléments de son attractivité. Enfin, pour les entreprises " classiques ", outre l'attractivité du territoire, importante pour le recrutement et la fidélisation des salariés, la collaboration avec les acteurs de l'ESS et la proposition de services permettent d'aider les salariés au quotidien, et favorisent ainsi leur implantation locale.

*Plus d'infos : [www.cesu.fr](http://www.cesu.fr)*

---

# **L'internet, quels usages pour les réseaux d'acteurs ?**

Un atelier animé par Daniel Mathieu de Tela Botanica.

**I**nternet est devenu depuis quelques temps un outil incontournable pour les organisations, notamment dans le secteur de l'ESS. Cet atelier fait le point sur les façons de l'utiliser afin d'agir ensemble.

### **Comment travailler en réseau, de façon collective ?**

La première chose, c'est d'avoir une compréhension du fonctionnement du réseau, ou du collectif qui va travailler. Pour cela il faut en avoir une vision vraiment systémique. Quand on a compris comment marche le réseau, on peut établir la communication, mettre des moyens en place pour qu'il fonctionne bien. Malheureusement ce travail de réflexion préalable est souvent un peu négligé,

notamment si l'on ne distingue pas correctement ce qui correspond d'une part à son activité réelle, d'autre part à son fonctionnement, c'est-à-dire tout ce qui concourt à ce que l'activité marche bien, et enfin son évolution et sa stratégie. Ceci étant posé, il convient de se pencher sur les valeurs que vont partager l'ensemble des membres d'un réseau. Sans partage de valeurs, de connaissances, de plaisirs... un réseau ne peut pas fonctionner. Pensons qu'un réseau est un espace de liberté où chacun peut entrer et sortir à sa convenance et que ce point de vue implique une grande capacité d'écoute pour attirer les coopérations. On n'oblige pas quelqu'un à travailler en réseau, on ne peut que faciliter ce qui vient tout seul... Je vous renvoie aux travaux de Jean Michel Cornu et de son

livre co-construit qui définit les dix règles de principe du travail coopératif.

### **Quels sont les outils modernes, de travail en réseau ?**

L'Internet se développe rapidement, son accès est de plus en plus facile et à des prix tout à fait abordables. Il existe dès aujourd'hui des outils extrêmement performants pour travailler de façon collective, comme par exemple les forums ou les WIKI, ces pages Internet où l'on peut lire et écrire très facilement à plusieurs. Je ne m'imagine même plus comment je pourrais travailler sans ces outils dans mon travail autant professionnel qu'associatif ! Or ces outils sont peu connus et encore sous-utilisés. Il faut savoir qu'ils sont libres, qu'ils sont gratuits, très accessibles et simples d'utilisation. D'où un effort de formation important à faire en direction des publics qui souhaitent se les approprier.

### **Quel est le rôle des logiciels et des licences libres ?**

Il est évident que la logique globale de la société marchande est de créer de la rareté pour pouvoir tirer du profit en maintenant des prix élevés. Cette tendance est à

la source de l'évolution récente des droits liés à la propriété intellectuelle et qui vise à limiter la diffusion des oeuvres intellectuelles (musiques, images, logiciels). Dans un contexte social et solidaire, on peut très bien au contraire miser sur une société de l'abondance, où chacun aurait accès à ces biens partageables à très faible coût. Lorsque j'écris un poème et que je le donne à lire, je n'en suis pas dépossédé ! Nous entrons alors dans une économie très différente fondée sur le partage et la reconnaissance du " bien commun ", patrimoine de l'humanité. Pour cela, des outils juridiques existent, ce sont les licences libres.

Issues du logiciel libre comme Linux, il en existe dans le domaine artistique avec la licence " art libre " ou avec les " Creative Commons " qui sont aujourd'hui traduits dans de nombreuses langues. Ce sont des outils juridiques extrêmement puissants pour partager librement des oeuvres individuelles ou collectives tout en reconnaissant la paternité de leurs auteurs dans un esprit de coopération.

*Pour aller plus loin : "La coopération, nouvelles approches", publication en ligne, avril 2001 : <http://www.cornu.eu.org/texts/cooperation.shtml>*



# La Communication Non-Violente

## bonifie la coopération et développe la co-création

Une conférence de Geneviève Wilson,  
membre du bureau de l'Association française de la CNV.

Pour commencer, je vais dire quelques mots sur mon parcours afin d'expliquer ce qui m'amène devant vous. J'ai été militante active, féministe, autogestionnaire, écologiste puis élue locale en charge de la démocratie locale. La question de la participation des habitants est un thème qui m'a animée car complètement cohérent avec mon engagement, en tant qu'individu en lien avec le social, la culture et l'humain.

J'ai toujours dans mon travail fait en sorte que les personnes mettent leurs compétences au service de la collectivité. Mais je me suis aperçue que nos "magnifiques" mouvements qui voulaient changer le monde étaient extrêmement rudes à l'intérieur. C'était douloureux d'y prendre sa place en tant qu'individu, mais aussi d'une violence effarante, parce que nous avions raison et que les autres avaient tort. Dans les associations, où j'ai oeuvré, j'ai constaté que nos structures étaient polluées par une incapacité de s'écouter mutuellement, de se prendre en compte. Nous étions plutôt guidés par la peur de l'autre, plutôt que par la magnifique opportunité de se confronter dans nos différences. Il manquait une pièce du puzzle.

### **S'enrichir de nos différences**

J'ai alors découvert la Communication Non Violente (CNV). Ce n'est pas une baguette magique, ce n'est pas miraculeux, mais c'est, pour moi, le chaînon manquant. Comment un individu dans un collectif peut avoir toute sa place? Comment nous pouvons mutuellement nous enrichir de nos différences? Comment nous pouvons être à l'écoute de nos besoins? Et comment en définitive nous pouvons être mutuellement en croissance, une croissance en humanité? Si l'on se réfère à Patrick Viveret, c'est bien cette dimension de l'être humain, cette croissance-là qui est la plus importante. Avec la CNV je pouvais sortir de l'impuissance, du désespoir. Alors que j'avais l'impression

d'être confrontée à un mur, d'avoir des idées mais ne pas pouvoir les mettre en oeuvre, une porte s'ouvrait, il y avait un espoir. Un espoir pour moi de changer notre capacité d'être au monde et d'être ensemble. C'est cela que j'ai envie de vous faire partager.



La coopération demande un certain nombre de compétences relationnelles et humaines qui nous permettent de nous mettre en lien avec les autres pour fabriquer et créer ensemble. Il me semble que la CNV permet de développer une capacité à nous repérer en tant qu'êtres humains, de reconnaître et d'exprimer nos besoins et ainsi de définir un cadre négocié, une stratégie pour satisfaire nos besoins. Dans la CNV, une demande d'action prend en compte l'environnement et les autres dans leur environnement. Nous ne pouvons à long terme espérer satisfaire nos besoins au détriment de l'environnement ou sans prendre en compte les attentes des autres. Nous ne pouvons pas faire quelque chose pour soi si ailleurs nous détruisons la planète, l'emploi ou de l'humain. C'est aussi un aspect de la coopération. La CNV nous invite à prendre soin autant des besoins de l'autre que des nôtres. C'est pour cette raison que je fais le lien entre la coopération et la CNV.

### **Satisfaire désespérément ses besoins...**

Pour Marshall Rosenberg, fondateur de la démarche, tous les êtres vivants participent à une grande règle du vivant. Ils cherchent désespérément à satisfaire leurs besoins. Certains le font maladroitement pour eux-mêmes sans

prendre en compte l'impact sur les autres. Pour la CNV l'équilibre - l'art de vivre - est de trouver la voie de l'attention à soi en même temps que la prise en compte des autres dans l'environnement.

La coopération implique que chacun puisse mettre ses talents, ses compétences au service d'un projet commun. Mais aussi que chacun puisse être accueilli dans sa différence qui souvent est source d'enrichissement mutuel. La coopération se développe avec la confiance, quand chacun est pris en considération dans sa spécificité. Dans toute expression, toute action, il s'agit de reconnaître le besoin, les valeurs de l'autre et d'inventer une nouvelle possibilité ensemble.

Comment se connecter à nos besoins ? En général, cela passe par des repères émotionnels ou des ressentis. Vous vous sentez bien ou mal dans une certaine situation. Vous vous sentez bien quand vos besoins sont nourris, mal quand ils ne le sont pas. Vous pouvez progressivement exercer vos repères intérieurs pour savoir comment et par quoi vous êtes nourris. Vous pouvez vous remettre en lien avec ce qui vous enrichit la vie, avec vos besoins fondamentaux ; être et faire des choses avec les autres ; et être en harmonie avec ses valeurs, avec le sens de sa vie.

Autre fondement prôné par Marshall Rosenberg : tous les êtres humains ont des besoins et ce qui nous différencie, c'est notre stratégie pour arriver à les satisfaire. Sa proposition est de se mettre en lien avec l'humanité de l'autre. Faire le pari que même si certains font des choses qui sont extrêmement douloureuses, qui créent du malheur et de la souffrance, les êtres humains sont faits pour contribuer au bonheur des uns et des autres. Si nous parvenons à nous remettre en lien avec les besoins qui existent chez l'autre, nous faisons le postulat qu'il est possible de retrouver l'humain derrière la personne, quelle que soit sa conduite.

### **Privilégier la relation au résultat**

L'autre chose en CNV, c'est que nous ne cherchons pas à obtenir un résultat. Nous privilégions la relation. Nous sommes moins dans le "faire quelque chose" que dans le "faire avec l'autre et protéger cette relation". J'avais une

intention, un but, un objectif, tout seul dans ma tête et puis je me joins à d'autres et nous sommes obligés de nous frotter les neurones. Il y a de la contradiction, des points de vue, on partage nos visions du monde et on s'aperçoit qu'on n'a pas le même vocabulaire, qu'on a pas la même expérience donc pas la même référence. En se frottant comme ça, on va continuer à pouvoir élaborer ensemble et on va trouver le moyen de faire quelque chose ensemble qui sera porteur de sens pour l'ensemble des personnes.

C'est extrêmement riche, mais cela implique qu'il n'y ait pas d'objectif. Si on en a, on risque de vouloir y parvenir absolument avec le risque de croire qu'on a raison et que les autres ont tort. On est encore dans un clivage: les uns ont tort et les autres ont raison. C'est un des pièges du modèle de communication que l'on nous a enseigné depuis des années. Il y a des gens qui ont le pouvoir et d'autres qui ne l'ont pas. Il y a des gens qui savent et d'autres qui ne savent pas. Tous ces modèles nous entraînent dans une façon d'être au monde où nous sommes empêtrés dans nos peurs, dans le pouvoir de l'autre plutôt que dans le nôtre. La CNV nous invite à changer cette modalité.

### **Sortir du "il faut", "on doit", "c'est comme ça"...**

Il n'est pas simple de se libérer d'un langage avec des "il faut", "on doit", "on ne peut pas faire autrement", "c'est comme ça". Ce langage terrifiant nous empêche d'avoir de la puissance. La croyance qui est derrière est : "la vie n'est pas toujours agréable", "c'est difficile", "il faut se battre pour y arriver". Rendez-vous compte à quel point cela implique que nous sommes soumis à tous les systèmes d'autorité et de pouvoir!

Plus nous avons peur, mieux c'est pour les systèmes qui nous



gouvernement. Plus nous pouvons au contraire nous mettre en lien avec nos ressources, plus nous pouvons mettre en place la coopération, et plus nous pouvons créer des espaces de liberté et d'autonomie. Pour la construction, peut-être, d'un monde où il y ait des valeurs différentes, de partage, de coopération, basées sur l'amour puisque c'est bien ça dont il est question. Plus il y aura cette intelligence de cœur et de partage, plus nous serons dans cette relation écologique de l'individu et de la société.

Ce processus de la CNV a donc quatre étapes:

- 1) L'observation. Une observation nettoyée de tous les jugements ou toutes les évaluations. Krishnamurti disait que la plus haute forme de l'intelligence humaine était la capacité d'observer sans juger ni évaluer.
- 2) Les sentiments. Être attentif à ce qui se passe, avec nos capteurs émotionnels, en veillant bien à distinguer la situation qui nous stimule et notre propre émotion. Le sentiment, c'est ce que je ressens moi. Ce n'est pas l'action de l'autre qui fait que je ressens ce que je ressens. C'est plutôt tout ce que j'ai dans la tête, tout mon schéma, tout mon cinéma intérieur, qui fait que je me relie avec une histoire que j'ai déjà vécue.
- 3) Les besoins. Les sentiments sont des indicateurs de nos besoins qui sont autant de valeurs : besoin de sens, besoin de contribuer, besoin de liberté, d'autonomie, de partage, d'interdépendance, d'être dans la joie, dans la création de notre propre vie.
- 4) La demande. Une demande n'est pas une exigence, il



n'y a pas de marchandage. La demande est concrète, présente, positive. Ce n'est pas quelque chose qu'on demande de ne pas faire. On fait une demande positive pour répondre à un besoin présent immédiatement.

La mécanique de la CNV semble extrêmement simple. Elle doit combiner la capacité à se relier à ses propres sentiments ou besoins (l'auto-empathie) et la capacité d'écouter l'autre (l'empathie) : accueillir ce qu'il dit non pas avec des oreilles de jugement préalables, mais avec une capacité de détecter dans son discours quels sont ses besoins, quelles sont les choses que l'on peut mettre en commun.

### **Mettre de l'huile dans les rouages**

Ce changement intérieur, cette capacité de connexion à son pouvoir "avec" et non pas son pouvoir "sur" les autres pour imposer, est en lien avec la capacité de faire un monde différent et meilleur ensemble. Mais nous nous sommes aperçus que quelque chose est peut-être nécessaire pour aider à huiler les rouages dans les structures et les organisations.

Dans le monde francophone, nous sommes en train d'intégrer un processus qui s'appelle la "Sociocratie". Ce processus nous semble complètement pertinent, parce qu'il permettrait d'intégrer les outils de la CNV et en même temps structurer les organisations. Il favorise une prise de décision intégrant les objections et les amendements des partenaires dans des cercles sans exclusion. En structurant les modalités d'un dialogue fécond, la sociocratie favorise la réalisation concrète et la satisfaction de ceux qui participent aux projets. Pour coopérer, il s'agit de se comprendre, se connaître, mieux communiquer et en même temps instaurer à l'intérieur des cercles, des groupes, des projets ou des territoires, une forme de relation qui facilite la coopération, la co-création, la coproduction de savoir, la coproduction d'intelligence collective. Souvent on se heurte à des structures qui ne sont pas cohérentes avec les outils de communication coopérative. Une structuration sociocratique peut faciliter la réalisation sans perdre de vue la relation.

*Plus d'infos : <http://nvc-europe.org/france>,  
contact : [acnvfrance@wanadoo.fr](mailto:acnvfrance@wanadoo.fr)*

# Les financements de la mesure 10B du Fonds Social Européen

Une réunion animée par Julie André, CRESS.

La mesure 10B de l'objectif 3 du Fonds Social Européen (FSE) concerne les microprojets. Il s'agit de projets présentant deux conditions cumulatives. Le coût total du montant éligible du projet ne doit pas dépasser 23 000 €. Le projet doit être mené prioritairement par des petites structures qui n'ont pas la capacité humaine et matérielle d'accéder aux financements du FSE par la procédure de droit commun ou à d'autres lignes de financements publics préexistantes.

## Qui peut bénéficier de cette aide ?

En priorité les petites structures associatives ou coopératives qui ne font pas habituellement appel aux aides financières de l'Union Européenne. Des organismes plus importants ayant vocation de favoriser l'émergence d'initiatives individuelles ou collectives peuvent y prétendre. Dans ce cas précis, le microprojet doit être clairement identifiable et distinct des activités habituelles de l'organisme. Le concours du FSE ne peut être attribué à une personne physique, mais à un projet mis en oeuvre par une personne morale, ce qui nécessite la constitution d'un statut juridique au moment de la signature de la convention d'attribution de la subvention.

Le siège social des bénéficiaires de l'aide et l'activité du projet doit être situé en Région Rhône-Alpes, le principe étant que les microprojets doivent aider le développement local (emploi, cohésion et intégration sociales) afin de répondre à des besoins locaux: "des projets du territoire pour le territoire".

## Quels types de projets sont concernés ?

Le FSE constituant un des outils principaux servant à la stratégie européenne de l'emploi, cette mesure 10 B est spécialement dédiée à l'émergence et la mise en oeuvre

de microprojets en faveur de l'emploi, se déclinant autour de trois thématiques :

- Insertion professionnelle de publics en grande difficulté.
- Développement de l'économie sociale et solidaire à travers des initiatives locales pour promouvoir de nouvelles organisations de l'activité économique.
- Favoriser l'égalité des chances entre les hommes et femmes en matière d'emploi.

Le microprojet doit donc contribuer à améliorer la situation des personnes en situation d'exclusion professionnelle, la création d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et/ou l'égalité des chances entre les hommes et femmes.

Attention : ce financement des microprojets ne constitue en aucun cas une aide à l'embauche, une aide à la création d'entreprise, un prêt ou une garantie bancaire. Par contre, elle peut servir à financer un emploi induit par l'activité ainsi créée dans la mise en oeuvre du projet.

Ce dispositif n'a pas pour objet de se substituer à d'autres lignes budgétaires préexistantes (dispositifs de droit commun, autres subventions publiques), qui pourraient financer le projet mais qui feraient éventuellement défaut.

Il n'a pas vocation non plus à soutenir des projets déjà existants, dans un besoin de consolidation ou de développement d'activité, ni de financer ses frais de structures et/ou de fonctionnement.

## Quel est le montant de la subvention ?

L'aide maximum, par microprojet, est de 23 000 €. Il n'y a pas de possibilité de cofinancement, l'aide du FSE doit représenter 100 % du budget. Ce financement ne pourra porter que sur une durée maximale de mise en oeuvre du projet de 36 mois.

## **Quelles dépenses sont éligibles**

L'aide peut concerner les salaires et charges du personnel travaillant sur le projet au prorata du temps de travail consacré au projet, y compris le personnel administratif concerné, ou les salariés en formation.

Les frais de déplacement et de séjour (transport, hébergement) sont pris en charge s'ils sont justifiés par l'intervention du personnel sur le projet. La mesure concerne également les frais de fonctionnement (location de salles, bureaux, électricité, téléphone...) et les frais de conseil juridique, frais d'expertise technique ou financière et frais de comptabilité ou d'audit, s'ils sont directement liés à l'opération et s'ils sont nécessaires pour sa préparation ou sa mise en oeuvre ou, en ce qui concerne les frais de comptabilité ou d'audit, s'ils relèvent des exigences fixées par l'autorité de gestion.

Les matières premières et petits équipements non amortissables (valeur inférieure ou égale à 500 € HT, lorsque l'activité du projet est assujettie à la TVA, sinon 500 € TTC) peuvent être pris en charge. Tout comme les impôts et taxes réellement et définitivement supportés par la structure, ce qui exclut la TVA récupérable. Enfin elle peut couvrir les frais bancaires lorsque le financement par des Fonds structurels nécessite l'ouverture d'un ou plusieurs comptes séparés pour la mise en oeuvre d'une opération.

Attention : en cas d'investissement, seul l'amortissement du matériel utilisé pendant la durée de l'action est éligible, à la condition que ce matériel soit nécessaire et directement lié à l'action. La valeur d'amortissement sera calculée au prorata temporis de son utilisation pour l'action.

Est toutefois exclu l'amortissement de biens ayant bénéficié d'un cofinancement public (national ou communautaire) lors de l'achat. La subvention ne peut être, même partiellement, affectée au fonds de roulement (réserve de trésorerie).

Si le bénéficiaire obtient de nouvelles ressources s'ajoutant au montant alloué par le FSE, au démarrage ou au

cours du projet (revenus d'activités ou autres subventions), la subvention communautaire sera réduite d'autant.

## **Quelles sont les conditions de versement de la subvention ?**

Le versement de la subvention sera effectué en trois temps. Une première avance sur le montant alloué, sera payée dès signature de la convention établie entre le bénéficiaire et la CRESS qui gère ces subventions.

Les avances suivantes se feront sur présentation d'une situation des dépenses, faisant état des réalisations payées et justifiées par des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente correspondant à la première avance. Cette demande de seconde avance tiendra compte de l'état d'avancement du projet et de ses besoins de trésorerie.

Un solde sera payé annuellement (soit l'ensemble des tranches annuelles de réalisation jusqu'à échéance du projet lorsque celui-ci s'étale sur plusieurs années) après acceptation d'un bilan (quantitatif et qualitatif).

## **Quelle est la procédure à suivre ?**

- Demander à la CRESS le dossier type "Appui aux microprojets associatifs".
- Compléter le dossier et le retourner avec l'ensemble des pièces requises. A cette fin, les porteurs de projets peuvent éventuellement solliciter le chargé de mission de la CRESS pour une aide à l'élaboration du dossier.
- Une fois enregistré, tout dossier respectant les critères d'éligibilité sera étudié et soumis à la décision d'un comité de sélection.
- Si le projet est retenu, signature d'une convention entre la CRESS Rhône-Alpes et l'association bénéficiaire.
- Paiement de la première tranche de l'aide.

*Plus d'infos* : CRESS Rhône-Alpes, 74 rue Maurice Flandin, 69003 LYON. *Tel* : 04 72 78 42 91.  
*Contact* : [mesure10B@cress-rhone-alpes.org](mailto:mesure10B@cress-rhone-alpes.org)  
*Site web* : <http://www.cress-rhone-alpes.org/10b.htm>  
*Chargés de mission* : Sarah Routin,  
Julien Loïs et Julie André.

# Les financements de la Région Rhône-Alpes

Une réunion animée par Jean-Marc Leculier, Conseiller régional.

Dans le cadre de son Plan Régional pour l'Emploi, la Région Rhône-Alpes mise sur la création et la reprise d'entreprises, tout en encourageant le développement des initiatives dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Cela s'est traduit par la mise en place, en mai dernier, de nouveaux dispositifs de soutien regroupés sous le nom générique : IDéclic.

## Soutien à la création d'entreprise

Avec 32 583 entreprises créées en 2004, Rhône-Alpes se situe au troisième rang des régions françaises en terme de nombre d'entreprises créées derrière Ile de France et PACA. Les demandeurs d'emploi constituent une part non négligeable des créateurs d'entreprises. Ce phénomène est en constante augmentation. Néanmoins, on remarque qu'une entreprise sur deux n'atteint pas les 5 ans (qu'il s'agisse de cessation volontaire d'activité ou de défaillance).

Afin de recentrer la création d'entreprise comme moyen d'insertion et de création d'emploi, la Région a mis en place depuis septembre 2005 le Label **IDéclic prêts d'honneur**. Avec un budget de 1,5 M€, ce programme doit permettre l'émergence des petits projets de création et de reprise d'entreprises. Ces outils de financement de proximité mettent en place des prêts à taux zéro, sans garantie. L'objectif est de doubler (1000 à 2000 prêts par an) le nombre de prêts honneur d'ici 5 ans par la mise en place d'un partenariat renforcé avec les trois réseaux de plates-formes (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, France Initiative Réseau, Réseau Entreprendre). Des chartes de partenariat seront établies avec les représentants régionaux des trois réseaux.

D'autre part, avec **IDéclic prim'**, la Région a souhaité mettre en place un nouveau dispositif

de subvention pour le public en situation fragile, celui des créateurs n'ayant pas accès au crédit bancaire car trop défavorisés et/ou déjà trop endettés. Ce public bénéficiera d'une subvention au démarrage, complétée d'un accompagnement. Le montant maximum de la subvention est de 3 000 € pour un plan de financement inférieur à 20 000 €. L'octroi de l'aide est conditionné à la mise en oeuvre d'un accompagnement spécialisé du créateur. La Région a confié la gestion d'**IDéclic prim'** à l'ADIE. Opérationnel depuis septembre 2005, l'objectif de la Région est d'accompagner 750 projets par an.

La Région propose par ailleurs avec **IDéclic potentiel** une avance remboursable pour les jeunes entreprises. L'objet de ce dispositif est d'apporter un appui financier à des entreprises âgées de 0 à 4 ans qui ont une perspective de développement ambitieuse et créatrice d'emploi, ainsi qu'un accompagnement par un spécialiste de la création d'entreprise pendant 2 ans. L'aide est constituée d'une avance remboursable à 0% comprise entre 22 800 € et 38 000 €, remboursable en 3 annuités après 2 ans de différé. Elle est conditionnée à un soutien bancaire équivalent. La Région a décidé d'aider 150



projets par an au lieu des 25 dossiers précédemment soutenus.

### **Soutien à la transmission et la reprise d'entreprises**

La mise en oeuvre d'une politique régionale d'appui à la transmission/reprise d'entreprises en Rhône-Alpes s'avère particulièrement nécessaire : 35 000 chefs d'entreprises ont plus de 55 ans et 100 000 entreprises sont concernées dans les 10 ans à venir.

Face à l'urgence, l'intervention régionale vise à augmenter le nombre d'entreprises effectivement transmises en préparant pour les cédants de bonnes conditions de transmission. Elle tend aussi à sécuriser, pour le repreneur, les opérations de reprise pour assurer une meilleure pérennité des entreprises.

De nombreuses personnes, salariées ou demandeuses d'emploi, souhaitent, à un moment ou à un autre de leur vie, reprendre une entreprise, souvent pour maintenir ou créer leur propre emploi mais elles se heurtent à un problème rédhibitoire : le besoin de financement et l'accès au prêt. On retrouve ici le label IDéclic prêts d'honneur, mais aussi **IDéclic garantie** qui tend à faciliter et sécuriser l'accès aux prêts bancaires. La Région met en place, avec OSEO Sofaris Région un fonds de garantie pour ceux qui manquent de garanties financières. 1 000 dossiers de reprise pourront être retenus chaque année, mobilisant de 30 à 40 millions d'euros de prêts.

Ce fonds de garantie régional doit en outre encourager les réseaux bancaires à développer des produits spécifiques, adaptés à la problématique de la reprise d'entreprise (prêts avec différés de remboursement par exemple). L'accord de garantie est assuré par un comité technique d'engagement hebdomadaire permettant au repreneur d'être assuré d'une réponse sous une semaine. Opérationnel depuis octobre 2005, IDéclic garantie est abondé à hauteur de 6,2 millions d'euros (dont 3,1 apportés par la Région).

La Région mettra également en place des actions collectives d'accompagnement des repreneurs dans chaque territoire permettant aux futurs dirigeants d'entreprises de réussir la reprise. Elle favorisera la sensibilisation des salariés à travers sa politique en matière de formation continue et d'orientation. L'incitation des dirigeants de TPE (très petites entreprises) à recruter un apprenti (avec l'objectif de lui céder le cadre des primes d'apprentis).

Cédants, repreneurs, experts comptables, banquiers... Face à la multiplicité des acteurs intervenant dans le système de transmission/reprise, la Région se positionne comme l'intervenant qui clarifie et organise le réseau. Pour ce faire, elle soutiendra toutes les initiatives visant à favoriser la mise en relation cédants/repreneurs. Un portail Internet comprenant des bases de données des affaires à céder et des offres de reprise est en cours de réalisation.

### **Soutien à l'économie sociale et solidaire**

Le soutien à l'ESS est l'une des 20 mesures du Plan régional pour l'emploi. Le programme **IDéclic Solidaire** répond à un triple objectif : soutenir les nouvelles initiatives créatrices d'emploi dans le champ de l'économie solidaire; favoriser fortement la reprise d'entreprise par les salariés et promouvoir l'économie sociale et solidaire. L'un des volets de ce programme est l'Appel à projet régional 'Objectif Emploi'. Les projets présentés doivent répondre aux critères suivants : être porté par des associations, mutuelles ou coopératives; n'avoir jamais bénéficié d'un soutien financier régional; être innovant avec une valeur d'exemplarité; créer des emplois stables et pérennes à travers une activité viable (générant son propre équilibre économique) et contribuer à la consolidation du lien social (services aux personnes, insertion, développement local...). Le montant de l'aide est plafonné à 60 000 et ne peut excéder 80 % du montant du projet. Les projets seront examinés par une commission mensuelle.

*Plus d'infos :* <http://www.cr-rhone-alpes.fr> > guide des aides de la Région > travailler et entreprendre > aides aux entreprises > économie sociale et solidaire

# Les financements de l'emploi par l'Etat

Une réunion animée par Georges Bourget, chargé du Pôle  
Emploi Insertion à la DDTEFP de la Drôme

Le Plan de Cohésion Sociale (loi Borloo de janvier 2005) correspond à une volonté d'ancrage territorial des politiques de l'emploi. Il comporte des outils de financement de l'emploi à la disposition des acteurs et initiatives de l'économie sociale et solidaire.

## Les aides directes à l'emploi

Pour le secteur non-marchand, il s'agit de nouveaux contrats aidés. Le Contrat d'Avenir et le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi remplacent les CES et CEC. Voir le tableau ci-dessous. Le Contrat Initiative Emploi et le Contrat d'Insertion RMA (CIRMA) sont destinés au secteur marchand. Ils ne sont donc pas décrits ci-dessous.

## L'aide aux structures d'insertion

Il s'agit d'aides destinées aux associations intermédiaires, aux entreprises d'insertion par l'économie et de travail temporaire d'insertion, aux ateliers et chantiers d'insertion et au fonds départemental d'insertion.

## Le Dispositif Local d'Accompagnement

Le DLA est destiné à consolider les activités d'utilité sociale créatrices d'emploi en les accompagnant vers l'autonomie économique (voir page 18 l'intervention de l'IEDV qui anime le DLA sur les départements de la Drôme et l'Ardèche). Il faut mentionner également les conventions de promotion de l'emploi.

	CONTRAT D'AVENIR	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)
OBJECTIF	Favoriser le retour à l'emploi stable des personnes percevant des minima sociaux grâce à des actions d'accompagnement et de formation.	Favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, avec un contrat de travail et une aide à l'insertion adaptée.
PUBLIC VISE	Bénéficiaires du RMI, ASS, API, AAH, depuis 6 mois au cours des 12 derniers mois.	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
EMPLOYEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public</li> <li>- Personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public</li> <li>- Autres organismes de droit privé à but non lucratif</li> <li>- Structures d'insertion par l'activité économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public</li> <li>- Personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public</li> <li>- Autres organismes de droit privé à but non lucratif</li> <li>- Structures d'insertion par l'activité économique (sont exclus les services de l'Etat).</li> </ul>
TYPE DE CONTRAT	CDD de 2 ans, renouvelable dans la limite de 3 ans (5 ans pour les plus de 50 ans et les travailleurs handicapés).	CDD de 6 mois minimum dans la limite de 24 mois.

suite du tableau	CONTRAT D'AVENIR	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)
<b>DUREE DE TRAVAIL</b>	Temps partiel 26H hebdomadaires.	Temps complet ou partiel 20H hebdomadaires minimum (sauf difficultés particulières d'insertion de la personne embauchée).
<b>ACCOMPAGNEMENT, FORMATION ET/OU VAE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'accompagnement, de formation professionnelle et attestation de compétences obligatoires.</li> <li>- VAE recommandée.</li> </ul>	Actions d'accompagnement, de formation professionnelle ou VAE recommandées.
<b>REMUNERATION</b>	SMIC horaire appliqué au temps de travail (sauf dispositions contractuelles plus favorables).	SMIC horaire appliqué au temps de travail (sauf dispositions conventionnelles plus favorables).
<b>AIDE A L'EMPLOYEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide forfaitaire égale au montant du RMI garanti à une personne isolée, soit 425,40 € par mois au 01.01.05.</li> <li>- Avant le 01.03.06, aide dégressive de l'Etat correspondant le 1er semestre à 90% du solde restant à la charge de l'employeur après déduction de l'aide forfaitaire, 75% le 2nd semestre, et 50% les années suivantes.</li> <li>- Après le 01.03.06, aide dégressive de l'Etat correspondant la 1ère année à 75% du solde restant à la charge de l'employeur après déduction de l'aide forfaitaire et à 50% les années suivantes.</li> <li>- Dispositions particulières prévues pour certains publics et certains employeurs (ateliers et chantiers d'insertion).</li> <li>- Exonération des cotisations et contributions patronales de la Sécurité sociale dans la limite du SMIC, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la taxe due au titre de l'effort de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide mensuelle de l'Etat, fixée par arrêté du préfet de Région, dans la limite de 95% du SMIC brut et de 35H hebdomadaires, versée pendant toute la durée de la convention conclue avec l'ANPE (24 mois au maximum).</li> <li>- Exonération des cotisations et contributions patronales de la Sécurité sociale dans la limite du SMIC, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la taxe due au titre de l'effort de construction.</li> </ul>
<b>OU S'ADRESSER ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour signer une convention : Conseil général, Service insertion (RMI), Mairie du domicile et ANPE (ASS, API, AAH)</li> <li>- Pour s'informer : CAP Emploi, DDTEFP CAF, MSA et Assédic.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pour signer une convention : ANPE.</li> <li>-Pour s'informer : ANPE et DDTEFP.</li> </ul>

*Plus d'infos* : Sur le Plan de cohésion sociale : <http://www.cohesionsociale.gouv.fr>  
 Sur les nouveaux contrats aidés : <http://www.travail.gouv.fr> > fiches pratiques > contrats de travail  
 Sur le Dispositif Local d'Accompagnement : <http://www.avise.org> > dispositif DLA-C2RA-CNAR > zoom sur le DLA

# Les témoignages d'acteurs

## Coopération entre des entreprises de plasturgie, le canton de Loriol et des jeunes en difficulté

**Jean Julien**, adjoint au maire de Loriol, vice-président de la CCVD chargé de l'économie :

Plusieurs entreprises de plasturgie du canton de Loriol connaissaient des difficultés de recrutement en 2000. Avec l'aide de la CCVD, la mairie a mobilisé les acteurs d'accompagnement vers l'emploi et les acteurs institutionnels pour monter une formation pour des jeunes en difficulté. La Mission locale est désormais la cheville ouvrière de ce programme qui vise à mettre en adéquation les entreprises et les jeunes.

La formation concerne une douzaine de jeunes, souvent en échec scolaire, certains connaissent des ruptures familiales. Dans un premier temps, ils découvrent le fonctionnement d'une entreprise. Ils dialoguent avec les responsables des entreprises. Ce sont des PME qui comptent entre 5 et 40 salariés. Ils sont ensuite formés par le GRETA autant d'un point de vue théorique que pratique. Le programme a commencé en 2002-2003 avec quelques difficultés de mise en route. Six jeunes ont pu aller au bout et trois être embauchés en CDI. Pour la 2e session, 11 ont fini la formation et 10 ont trouvé un emploi. Sur trois années, 16 chefs d'entreprises ont participé, 27 jeunes ont suivi la formation, 20 d'entre eux ont aujourd'hui un emploi.

**Bénédicte Garcia**, Directrice

de la Mission locale de la Vallée de la Drôme :

Ce partenariat entre élus et entreprises sur un même territoire est innovant et porteur. Il permet aux jeunes du canton de Loriol de s'impliquer dans les entreprises et de s'investir dans la vie du canton. Les opinions changent. Les jeunes découvrent que les élus et les chefs d'entreprises s'intéressent à eux. Ils sont valorisés et ils font des efforts. Au niveau des entreprises, cela permet de faire évoluer certaines représentations comme l'idée que les jeunes ne veulent pas travailler. L'impact est fort. Les jeunes de Loriol en parlent entre eux et la Mission locale accueille déjà des demandes pour la prochaine formation.



## Coopération entre une association et une entreprise privée

**Claire Fouilhé-Roulon**, Directrice de l'association Accueil et Trait d'Union :

L'association ATU est un lieu d'échanges et de rencontres pour des publics différents. Nous nous plaçons dans une dynamique horizontale, nous mettons sur le même plan personnes valides et handicapées. Les échanges se passent essentiellement lors d'ateliers artistiques (théâtre, chant, menuiserie, environnement...). Nous sommes une organisation à but non lucratif et l'entreprise Crouzet finance en partie nos activités.

**Philippe Ginns**, responsable service à l'entreprise Crouzet-Schneider :

Les activités de l'entreprise dans le monde ont donné la volonté d'agir en entreprise responsable qui nous permet de nous intégrer dans des régions très différentes. Les fonds rassemblés par la Fondation l'ont été notamment lors d'un tournoi sportif qui rassemblait les membres d'ATU et le personnel de l'entreprise, puis lors d'une exposition dans les locaux de Crouzet de fresques réalisées dans les ateliers artistiques d'ATU.

## Compagnonnage au sein de coopératives

**Tanja Wolf** du réseau REPAS :

Le Réseau d'Echange et de Pratiques Alternatives et Solidaires (REPAS) existe depuis quinze ans. Au départ il s'agissait d'un réseau informel d'entreprises qui se retrouvaient sur la coopération. A l'origine, c'est une histoire d'équipes. Faire des choses ensemble permet de déplacer des montagnes, comme recréer des activités et du sens pour les autres et pour soi-même dans des zones désertifiées.

Les entreprises du réseau sont autant des SCOP, que des groupements agricoles ou des associations. Il y a notamment Ardelaine qui transforme la laine sur toute la filière, Ambiance Bois, un GAEC en biodynamique, une structure d'accueil d'urgence, un comité de rédaction autogéré... Ce qui rassemble, c'est une réflexion sur différents thèmes comme l'argent, la formation, l'usure des équipes, etc. Ces rencontres informelles rassemblent vingt à trente entreprises.

Il y a dix ans la rencontre sur le thème de la formation a permis de se rendre compte que les formations d'éduca-

tion populaire que certains avaient reçus (scoutismes, chantiers de jeunes, etc.) n'existaient plus trop. Nous avons voulu ouvrir nos entreprises à des jeunes de 18 à 30 ans qui se posaient des questions sur leur propre devenir, leur projet professionnel ou de vie.

Depuis 1997 nous avons créé le parcours du Compagnonnage qui permet à quinze jeunes de découvrir pendant trois mois différentes entreprises du réseau à travers toute la France. C'est une mise en route, une ouverture vers d'autres possibles, pas un accompagnement de projet proprement dit. Nous en sommes désormais à la dixième année et avons le soutien de la région Rhône-Alpes.

*Plus d'infos :* <http://www.researepas.free.fr>



## Coopération entre une association et une entreprise privée

**Jérôme Deconinck** de l'association Relier :

Je travaille dans une association d'éducation populaire qui met en lien les initiatives en milieu rural. On est arrivé dans la Drôme il y a 4 ans. On a partagé des locaux prêtés par la mairie d'Aouste avec AJ Services, Solstice et Accueil Paysan. Cela nous a permis de nous connaître et de développer nos activités respectives. Vite on s'est retrouvé à l'étroit dans les locaux. Alors, soit on se séparait, soit on se mettait dans une dynamique collective, non pas au niveau de nos activités très différentes mais pour notre lieu de travail. On a recherché quelque chose à louer, mais c'est dur dans la Drôme.

On a finalement trouvé un lieu à la vente situé au 10 rue Archinard, à Crest. On a alors monté une SCI regroupant AJ Services, Solstice et Relier ainsi que quelques personnes physiques qui souhaitaient s'investir. On a acheté et transformé les appartements en bureaux.

Le fait de partager ces locaux nous permet de mutualiser des moyens, de faire des économies d'échelle et de créer des choses que nous ne pourrions pas faire seuls. L'autre plus-value est une mutualisation des compétences. Les entrepreneurs salariés de Solstice vont parfois pouvoir bénéficier des compétences de Relier ou de l'association Terre de Liens qui s'y trouve également. De la même façon, nous allons parfois orienter des porteurs de projets vers AJ Services ou Solstice.

Cette mutualisation crée un réseau de compétences qui nous alimente et nous booste. En créant cette SCI, nous avons voulu nous laisser la possibilité d'aller au delà du partage de locaux. Nous avons gardé un rez-de-chaussée pour des projets communs. On réfléchit à ce que nous pourrions y faire pour que ce soit un lieu de plaisir et non pas de travail.

*Contact :* [reseau@relier.info](mailto:reseau@relier.info)

## Coopération entre agriculteurs, écologistes et consommateurs.

**Claude Veyret** d'Alliance Drôme :

Alliance Drôme est une association qui a pour vocation de mettre en commun la réflexion des agriculteurs, des consommateurs et des écologistes afin d'amener à des changements de comportement que ce soit dans l'agriculture ou dans la consommation avec comme toile de fond l'amélioration environnementale. C'est en soi un projet coopératif car Alliance est une association d'associations. Elle regroupe notamment des syndicats agricoles qui avaient plutôt une tendance corporatiste et non pas l'habitude de travailler avec les consommateurs. Idem pour les associations de consommateurs qui n'avaient pas l'habitude d'aborder de façon très diplomate les problèmes de l'agriculture, des subventions, des obligations de production... Sans vouloir être dithyrambique, on pourrait appeler ces associations : "coopération pour un changement sociétal". Ces trois composantes sont en capacité de faire changer les comportements des consommateurs pour aboutir sur une consommation responsable, éthique, de proximité, de produits locaux qui n'intoxiquent pas, qui ne polluent ni nos terres, ni nos rivières, ni nos santés... De la même façon, les agriculteurs sont amenés à avoir des comportements plus responsables en matière de production concernant la qualité de l'élevage, l'utilisation de l'eau, des pesticides, insecticides ou autres produits de synthèse qui intoxiquent les consommateurs depuis de nombreuses décennies.

Alliance intervient pour sensibiliser lors de rencontres publiques mais aussi comme interlocuteur des pouvoirs



locaux et nationaux. Elle innove en mettant en place des AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture de Proximité). Le concept est de construire autour d'une exploitation agricole, une association de consommateurs qui viendraient régulièrement s'y approvisionner. L'objectif est multiple. C'est une coopération économique qui permet aux consommateurs d'acheter des produits de qualité à un coût moindre que dans le commerce. Il s'agit aussi de les amener sur les exploitations agricoles et leur faire connaître les mécanismes et les impératifs de la production. C'est du domaine de la rencontre, de la reconnaissance, de la pédagogie qui vise à rétablir un lien social rompu entre le producteur et le consommateur depuis que les grandes surfaces occupent 80% de la commercialisation des produits.

Il y a désormais une trentaine d'AMAP en PACA avec 2000 familles concernées. Cela marche bien en Bretagne et en Ile de France. En Rhône-Alpes, une vingtaine d'AMAP sont en place. Il y en a trois dans la Drôme, à Romans, Bourg-les-Valence et Crest. Il suffit qu'une association réunissant entre 15 et 30 familles choisisse de prendre ses produits au sein d'une exploitation tout au long de l'année. En échange l'agriculteur s'engage à produire pour leur consommation. C'est un contrat de qualité des produits mais qui peut aussi déboucher sur des aides à l'acquisition du foncier ou pour travailler ponctuellement sur les terres. Au final il s'agit de mieux vivre ensemble sur notre territoire où il y a beaucoup plus à faire au niveau du social que de l'économique.

Plus d'infos : <http://alliancepec.free.fr>

### L'AMAP du Val de Drôme

Le Val de Drôme est actuellement un des sites pilotes pour le développement des AMAP en Rhones-Alpes. Avec l'aide la CCVD une AMAP s'est constituée à l'automne 2005. Aujourd'hui c'est près de 30 familles qui contractualisent avec 5 agriculteurs pour livrer, chaque jeudi à 18 H, légumes, fruits, fromages, pains, etc... Cette démarche permet à quatre d'entre eux de démarrer leur activité en acquérant très vite un réseau de commercialisation fiable et durable.

Contact : [virginie.mehay@free.fr](mailto:virginie.mehay@free.fr)

# Economie Sociale et Solidaire, Imaginaire, Coopération et Territoire

par **Mohammed Taleb**

Philosophe, Mohammed Taleb poursuit des études en science de l'éducation à l'Université Paris 8. Il travaille notamment sur les questions de développement durable et d'éducation relative à l'environnement. Il est l'auteur de "Sciences et Archétypes. Fragments philosophiques pour un réenchantement du monde", ed. Dervy, 2002.

**L**e propos que nous voulons poser veut l'être dans une perspective philosophique. Questionner l'économie sociale et solidaire (ESS) philosophiquement revient à questionner les valeurs au nom desquelles nous pratiquons ce type d'économie. Par ailleurs, si notre philosophie se fait anthropologie, ce questionnement demande que l'on interroge la figure de l'humain qui émerge ou que nous souhaitons voir émerger de cette économie nouvelle.

## **La philosophie, un enjeu**

Si notre approche entend être d'abord philosophique, c'est également pour approfondir cette conscience d'un dévoilement, d'une manipulation, d'une captation, toujours possible, de l'ESS et de ses potentialités émancipatrices. Comme Guy Debord et les situationnistes l'avaient montré dans les années 60, la société marchande dispose de ressources énormes pour dévoyer des aspirations qui viennent de la société civile et pour intégrer les critiques qui lui sont faites. Nous le voyons, par exemple, avec l'agriculture biologique qui correspond vraiment à une aspiration émergente de la société civile, et cela à la faveur des prises de conscience de la crise écologique. Nous assistons aujourd'hui à un déploiement de ce qu'on appelle la "bio-industrie", qui constitue une captation par le système marchand (par le biais notamment de la grande distribution) de cette quête d'aliments sains. Nous pouvons prendre aussi l'exemple du commerce équitable qui est aussi une belle aspiration civile, liée à la prise de conscience de l'injustice flagrante qui existe entre les pays occidentaux et le Sud de la planète. "D'intégrée", la filière du commerce équitable

tend à devenir "labélisée" (nous faisons référence à Max Havelaar). D'ailleurs, encore une fois, c'est la grande distribution qui assume cette fonction de captation.

Cette capacité du système marchand à capter et dévoyer des aspirations qui viennent de la société civile provient, en partie, du fait que le travail proprement intellectuel, notamment philosophique, a été souvent disqualifié dans les dynamiques alternatives. On veut du concret ! C'est encore une sorte de "Que faire ?" qui prédomine. L'une des raisons qui explique cela est qu'il y a des urgences multiples à prendre en charge: sociales, écologiques, politiques. Face aux urgences, il faut tout de suite agir pour éviter le pire. Or dans cette précipitation un petit peu activiste, on peut oublier de poser la question du sens. On court alors le risque que dans la dynamique générale de cet activisme, légitime par ailleurs, le système marchand ne "profite" (au sens propre et au sens figuré) de cette éclosion de valeurs nouvelles.

## **L'ESS est une alternative de fond à l'économie libérale de marché**

Dans notre optique, l'ESS est une véritable alternative à l'économie libérale de marché, et certainement pas une "niche éthique" au sens de cette dernière. La différence entre les deux est une différence de nature, pas seulement de degré. Et le fait de poser la question, philosophique, du sens et des valeurs permet d'établir cette différence fondamentale. Dans l'économie libérale de marché, l'horizon final est la création (prise sur les peuples et la Terre) d'une plus-value, une accumulation du capital afin d'en accumuler encore plus. Dans cet horizon, la société tout entière doit être dominée par les valeurs marchandes et un esprit de boutiquier (esprit de calcul, logique de l'intérêt, quantification de toutes les réalités). Dans l'ESS, l'horizon, à l'inverse, est la création/consolidation du lien social-écologique et l'émergence d'une société qui place l'humain et la Nature au centre de nos attentions et préoccupations.

Le philosophe peut approfondir la question : quel est le



visage de l'humain qui se dessine à travers ces deux types d'économie? L'anthropologue Louis Dumont a forgé un concept pour définir l'humain qui triomphe avec la modernité occidentale : l'homo oeconomicus. Autrement dit, un individu réduit à sa fonction marchande. Le sociologue Herbert Marcuse, figure marquante de l'effervescence contestatrice des années 1960, parle de ce même individu mutilé et l'appelle homme unidimensionnel. Ce sera d'ailleurs le titre de l'un de ses livres fameux. C'est là une nouveauté historique que le capitalisme introduit (et qui reprend, en quelque sorte, la logique esclavagiste de certaines sociétés de l'Antiquité) : un humain réduit à une seule dimension, son statut dans le processus économique marchand. C'est bien évidemment cet humain-là qui triomphe avec l'économie libérale de marché.

Le grand problème, dans notre esprit, n'est pas l'économie de marché en tant que pratique économique, que technique (même si elle n'est pas neutre car elle pose un problème quand elle tend à briser les autres logiques de l'économie, comme le don par exemple) ; c'est plus exactement le fait que les valeurs marchandes pénètrent toutes les sphères de l'existence humaine. C'est ce qu'on appelle la marchandisation du monde. La marchandisation de la santé, de l'éducation, des espaces publics, etc., montrent que le débat n'est pas simplement technique. Il ne se limite pas à savoir quelle est la forme technique la plus intéressante entre l'économie libérale ou l'économie publique par exemple. Le débat est aussi au niveau philosophique et se situe aussi sur le plan des valeurs. Nous avons une diffusion massive des valeurs marchandes dans les sphères non marchandes de la réalité sociétale. Une grande partie des mécanismes de diffusion des valeurs marchandes ne sont pas des mécanismes strictement économiques, ils sont aussi culturels, éducatifs,

ludiques.

Cet après-midi, on a parlé, dans les débats, de l'exigence de " communiquer pour coopérer ", ou encore de " coopérer pour communiquer ", etc., sans se poser la question, qui n'est pas neutre, ni mineure, de savoir ce qui doit être communiqué. Et la chose ne va pas de soi. On était davantage dans les modalités techniques de diffusion de l'information que dans la réflexion sur ses contenus.

On ne dira jamais à quel point l'un des obstacles principaux à la consolidation de valeurs non-marchandes, sociales, culturelles, écologiques, et à leurs cristallisations politiques et économiques, est constitué par un objet technique aux pouvoirs effrayants : la télévision. Cet objet, ce canal représente une interface fondamentale dans les rapports entre société / économie / politique / culture. Le philosophe, Jean-Jacques Wunenburger soulignait qu'autour de la télévision on assistait à une véritable laïcisation d'un rituel religieux. Le grand rendez-vous du JT a remplacé la messe du dimanche matin. Des millions de personnes se rassemblent à 20 heures devant un cube, avec tout un rituel en termes de son, d'image, de lumière, et une levée de la salle à partir de 20h30. Avec cette ritualisation, la télévision est vraiment un obstacle à une véritable communication et à la diffusion d'une information citoyenne et participative.

Une partie de la réflexion devrait se focaliser sur cet obstacle télévisuel et, d'une façon plus générale, sur les mécanismes de soumission qui existent et qui empêchent la sortie massive de l'univers dominant des valeurs marchandes. Nous reprendrons ici le titre d'un livre du sociologue Serge Latouche : La décolonisation de l'imaginaire. C'est l'un des impératifs majeurs afin que les sociétés contemporaines dépassent les crises qu'elles traversent, crises qui sont intimement liées (de Marx à Morin, toute une lignée de penseurs l'ont montré) au phénomène de l'aliénation. Pourquoi? Parce que les valeurs marchandes ont pénétré l'intériorité des gens. En parlant de valeurs marchandes, nous avons en tête aussi une gamme de valeurs qui pénètrent les mouvances des alternatifs, des mouvements sociaux et même dans l'ESS: l'efficacité, le progrès, le travail, l'expertise...

Paul Nicholson, l'un des responsables de Via Campesina (mouvement syndicaliste international paysan) préférerait

parler, dans une réunion militante, de fécondité plus que d'efficacité. Nous avons besoin d'actions fertiles et non pas d'actions efficaces, parce que dans l'idée d'efficacité, il y a toute une thématique qui est celle d'un rationalisme volontariste, prométhéen. Or, cette valeur est l'une des valeurs phares de l'idéologie marchande occidentale.

A la Renaissance, Léonard de Vinci a dessiné un humain comme étant à l'image du Cosmos. Le dessin d'un humain qui se déploie dans cinq directions. Aujourd'hui, c'est le symbole de Manpower ! Belle et tragique captation marchande des symboles. Quand Léonard de Vinci a dessiné cet humain-là, il est en harmonie avec un thème humaniste de cette Renaissance, le thème de l'homo universalis. L'homme universel est un humain qui récapitule en lui la totalité du monde, il porte en lui une infinitude, il est microcosmos. On pourrait parler légitimement d'un humanisme cosmique. Notre thèse est que l'homo universalis et l'homo oeconomicus, constituent les deux figures de deux humanismes radicalement différents.

Dit autrement, l'humanisme qui est centré sur l'homo oeconomicus aboutit à ce que Max Weber appelait le "désenchantement du monde". Il a utilisé ce terme pour décrire un aspect fondamental du capitalisme. Le capitalisme n'est pas simplement un " mode de production économique " qui génère de la misère sociale et de l'exploitation économique, mais c'est bien plus un système historique global qui désenchanté, qui organise la coupure au sein des communautés humaines (la dissolution du lien social), ainsi qu'entre les communautés humaines et la Nature (crise écologique).

La dissolution du lien social ou la crise écologique sont deux expressions de cette logique de rupture que le capitalisme organise dans son élan, depuis maintenant 400 ans. Nous serons nécessairement très schématique, mais nous pouvons néanmoins relever quelques éléments. Ce processus se développe à travers une méthode, qui remonte à Descartes, le "réductionnisme méthodologique" (cf. Le Discours sur la Méthode, point 4) : décomposez un problème complexe en problèmes simples, apportez une solution à chacun des problèmes simples, et vous aurez résolu le problème complexe ! L'adage lié à cette approche est " le tout se réduit à la somme de ses parties. " Le vivant se réduit à un paquet de gènes, un arbre se réduit à un amas

de molécules carbonées, la conscience à un paquet de neurones. Cette logique de la réduction est à l'oeuvre dans ce scénario historique qui s'appelle le capitalisme. Dans cette réduction, l'individu, la nature sont réduits à leur dimension marchande.

Mais depuis quelques décennies, dans les sciences sociales et même dans les sciences dures, nous assistons à l'émergence de nouvelles façons d'interroger la réalité. Nous sortons du réductionnisme méthodologique. Et vous connaissez certainement le nouvel adage qui dit que " le tout est plus que la somme de ses parties " ; c'est une révolution scientifique majeure et elle se donne comme une révolution de paradigme.

Cela a des applications concrètes pour un territoire donné, comme ici dans le Val de Drôme ! Dans le livre Habiter la Terre, publié par le GREF (Groupe de Recherche sur l'Eco-Formation), la terre est non seulement le territoire, donc la terre locale, celle à aménager (on parle souvent dans les politiques territoriales, d'aménagement du territoire), mais c'est aussi la terre "à ménager". Nous avons aussi besoin de ménager cette terre-là, non pas de l'aménager de façon prométhéenne, extérieure. Le GREF évoque également le beau thème de la terre intérieure...

Un des enjeux majeurs lorsqu'on parle d'ESS dans un espace territorial donné est de compter avec la mémoire des lieux, sans toutefois en être prisonnier. Si nous n'avons pas en tête cette mémoire, nous risquons d'être dans une modernité sans référence, hors sol : c'est la modernité capitaliste par excellence, celle qui abolit la mémoire, et notamment la mémoire des lieux. Dans l'imaginaire médiéval, la mémoire des lieux signifiait aussi les génies des lieux. On parlait également de l'âme du monde, l'Anima Mundi : les lieux que nous habitons sont habités. Je le vois aussi dans la tradition arabo-musulmane à laquelle je suis lié : mon père me disait : "Mohammed, même quand tu rentres dans une maison où il n'y a personne, tu dois quand même dire Assalem 'alikhoum, car il y a toujours quelqu'un, les Anges, les djinns." L'imaginaire, au sens noble du terme (dans le sens donné par Gilbert Durand, ou Cornélius Castoriadis, ou Edgar Morin) est ce qui, dans la réalité phénoménale, résiste à ce qu'on appelle en philosophie l'objectivation ou la chosification, autrement dit le fait de réduire à l'état d'objet les diverses composantes de cette réalité.

## **Le viol de l'imaginaire**

L'ancienne Ministre de la Culture du Mali, Aminata Traoré, l'une des principales figures en Afrique Noire de la résistance contre l'OMC et la mondialisation néolibérale, a écrit un livre intitulé *Le viol de l'Imaginaire*. Ce livre aborde une question souvent méconnue, y compris dans les dynamiques de résistance de la mouvance altermondialiste, la question culturelle. L'enjeu est d'avoir une lecture systémique, holistique, multidimensionnelle de cette mondialisation. Celle-ci n'est pas réductible à une simple histoire de néolibéralisation économique. Il y a aussi une restructuration technologique des agricultures. On peut prendre l'exemple de l'émergence d'agro-industries transgéniques qui proviennent d'Occident et qui se manifestent partout dans le monde, en Inde, au Brésil par exemple.

Mais en lien avec ces deux composantes économiques et technoscientifiques, Aminata Traoré (mais aussi Serge Latouche) insiste pour que l'on n'oublie pas un troisième volet qui est justement l'occidentalisation du monde ou le "viol de l'imaginaire". Aminata Traoré regrettait qu'au Nord, dans les mouvements d'opposition à la mondialisation néolibérale, on se concentrait uniquement sur les deux premiers volets, c'est-à-dire les ravages économiques et technologiques de la machine OMC, sans voir que cette OMC engendre également des ravages culturels, écologique, etc.

## **Les enjeux du Val de Drôme**

L'un des enjeux pour le Val de Drôme, comme d'ailleurs pour de nombreux territoires, est de réussir une sorte d'alchimie entre trois groupes différents : les néo-ruraux, qui ont souvent revitalisé des lieux, les étrangers et l'autochtonie locale. Cette alchimie suppose d'abord, de la part des néo-ruraux, un rapport d'humilité par rapport au territoire, mais surtout ce qu'on appelle aujourd'hui la transdisciplinarité. Relativement à ce qui nous préoccupe ici, on peut la voir comme un dialogue entre les savoirs que l'on peut acquérir de façon rationnelle à l'université et les savoir-faire qui viennent de la mémoire rurale.

On a souvent vu des frictions entre des néo-ruraux qui venaient avec des savoirs et les anciens dont les savoir-faire étaient méprisés. L'une des pistes pour réenchanter un territoire, c'est de réhabiliter la dimension culturelle de

l'économique, la dimension culturelle de l'agriculture, la dimension culturelle de la science, parce que c'est en réhabilitant ces dimensions culturelles qu'on évite que l'économie, l'agriculture ou la science ne soient réduites à des techniques. On peut considérer que la disqualification de l'imaginaire, des savoir-faire, du sacré, des us et coutumes ruraux a largement profité à un rationalisme bureaucratique, administratif, centraliste, peu soucieux, au fond, du Bien commun et des "gens de peu". Le monde rural a été une grande victime de ce déracinement. Il faudrait relire sur cette question notamment les belles pages de la philosophe Simone Weil qui figurent dans *L'Enracinement*.

En 50 ans de mutations du monde rural, on est passé du "paysan", avec tout ce que cela signifie en termes d'imaginaire (pays, paysage, païen), à l'"exploitant agricole", avec tous les sens du mot (exploiter, exploitation, mais aussi exploiter, qui est une autre valeur de l'idéologie marchande). Un grand mérite de la Confédération Paysanne avec son inlassable militance est d'avoir réhabilité le terme de paysan, d'avoir d'une certaine manière, redonné droit à la culture des lieux.

## **Décroissance ou développement durable ?**

Ce travail de réhabilitation de la dimension culturelle, philosophique et sociale de l'agriculture, doit aussi être fait dans le champ de l'économie. Dans notre esprit, l'ESS est vraiment une alternative à l'économie libérale de marché. Mais il nous faut, à ce moment de notre réflexion, poser ici la question du fameux Développement Durable (DD). Dans le réseau des militants alternatifs, il y a une malheureuse confrontation entre les tenants de la Décroissance et ceux du Développement Durable. A gros traits, on pourra dire que la devise de la Décroissance est : "faire mieux avec moins". L'enjeu est cette nécessaire diminution quantitative de nos consommations et de nos productions, et des déchets qui vont avec. Les "Décroissants" ont incontestablement raison en insistant sur cette exigence. Elle est d'ailleurs renforcée par cet indicateur élaboré par le WWF, l'Empreinte écologique. Les "Décroissants" ont également raison en demandant de tous une vigilance concernant l'usages des termes, et notamment celui de Développement Durable. Il est vrai que dans plusieurs milieux économico-médiatiques le DD ne correspond pas à autre chose qu'à un réaménagement plus ou moins formel du capitalisme.

En revanche, nous pensons qu'il est possible d'articuler Décroissance et DD en différenciant radicalement leurs sites, leur espace de sens, leur temporalité. Nous estimons que la Décroissance correspond à une perspective relativement lointaine (sauf pour quelques milliers ou même quelques dizaines de milliers d'individus), tandis que le DD, lui, est une dynamique à court terme. Proposer massivement aux dizaines de millions de personnes, notamment dans les grandes villes, de décroître, d'abandonner leur voiture, de sortir du système bancaire, de quitter leur travail, etc., est une proposition non seulement incapacitante, mais aussi et surtout inhumaine. Les "Décroissants" ont absolument raison de dire que le train, c'est-à-dire la société de marché dans laquelle nous sommes et son modèle de développement, est un train qui va droit dans le mur. Le modèle de civilisation marchand n'est pas tenable à l'échelle planétaire. Le problème est que le train va à 300 km/h ! Il existe quelques "Décroissants" révolutionnaires et héroïques qui réussissent à sauter, pour aller vivre au coeur la Drôme, l'Ariège ou l'Ardèche. Mais ce n'est cependant pas une alternative pour le plus grand nombre.

C'est là qu'un certain Développement Durable intervient, à coup de petites mesures, de petites réformes. .... pour freiner le train ! Les "Décroissants" répondront que le DD n'empêchera pas le choc final. Et ils ont raison ! Notre position peut sembler assez paradoxale et elle l'est jusqu'à un certain point. Mais nous croyons qu'elle est assez cohérente car les tenants du DD doivent avoir le courage de dire : "Non, le Développement Durable ne va pas empêcher le choc final, mais en freinant le train, on va permettre à un plus grand nombre de personnes de sauter du train dans de meilleures conditions". La Décroissance est l'horizon vers lequel nous devons tendre, mais il faut aussi poser les médiations concrètes pour le plus grand nombre de personnes qui sont, notamment, dans les espaces urbains, à Marseille, Lyon, Paris, etc.

### **Ne pas se focaliser sur les mots**

Il serait intéressant que les tenants de la Décroissance ne se focalisent pas sur les mots et que dans la grande mouvance des alternatives, nous respections l'autonomie des langages de chacun. Un des dangers serait la domination d'une sémantique sur les autres. Quand quelqu'un utilise un mot, nous ne devrions pas essayer de le comprendre avec notre

propre paradigme mais, à l'inverse, essayer de le saisir dans la signification qu'il possède pour son utilisateur. Par ailleurs, vous pouvez avoir des gens qui utilisent le même vocabulaire, même dans des couples, et qui s'aperçoivent après 10 ans qu'ils n'ont rien à faire ensemble car ils mettaient derrière les mêmes mots des significations différentes. L'écoute, c'est suspendre le jugement que l'on a lorsqu'on entend des mots qui détonnent par rapport à nos paradigmes langagiers. L'une des conditions de la coopération dans un couple comme dans un territoire est de ne pas réifier le vocabulaire. Le sens n'est pas dans le mot. Il est dans une perspective sémantique plus large.

### **Faire droit à l'imaginaire**

Nous avons besoin d'une fertilisation croisée de nos vocabulaires pour une raison simple. Si le capitalisme vise à réifier, chosifier la totalité des champs d'existence humaine (économique, social, culturel, architecturale, politique, scientifique, etc...), cela signifie que l'alternative à ce capitalisme est elle-même multidimensionnelle.

Faire droit à l'imaginaire, c'est bien plus que de réhabiliter la culture, entendue souvent d'une façon élitiste. L'imaginaire, la capacité à symboliser, l'imagination active comme disent quelques psychologues et philosophes, est le propre de notre humanité. Derrière la multiplicité des crises qui secouent nos sociétés, il existe un continuum, une identité de fond. Une belle prise de conscience serait justement de prendre conscience de cette identité qui cohère dans le même processus de mort une "chimiculture" intensive, agro-industrielle et transgénique, une architecture hors sol et purement fonctionnelle, une économie polarisée par les valeurs marchandes, une "science sans conscience" héritière du vieux scientisme du 19ème siècle.....

Il y aurait une belle plateforme alternative à faire émerger où des paysans diraient à des architectes : " Vous parlez de la crise en architecture, mais philosophiquement elle est identique à celle qui traverse l'agriculture : on a réifié, violé l'imaginaire des lieux". Cette plateforme transdisciplinaire montrerait aussi que nous sommes bien plus nombreux que ce que nous pensons. Faire droit à l'imaginaire, c'est aussi faire droit à la subjectivité, à ce qu'Edgar Morin appelle la "raison ouverte", qui dépasse cette "raison close" qui disqualifie la question du sens.

Contact : cardabelle\_taleb@yahoo.fr

# Coopérer et échanger, du local à l'international

Une conférence d'Antonia Rodriguez, présidente d'ASARBOLSEM et de M. Doudou Sow, éleveur.

Deux intervenants du " Sud " ont partagé leur vision de la solidarité et ainsi ouvert ce 2e Forum. Dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale et en partenariat avec le collectif SSI de Valence, la CCVD a proposé le 16 novembre 2005, une conférence-débat consacrée à la coopération Nord/Sud. Jean-Philippe Bayon, vice-président du Conseil Régional en charge de la coopération décentralisée et du commerce équitable était présent.

## **Antonia RODRIGUEZ, présidente de l'Association Artisanale Bolivienne " Señor de Mayo " (ASARBOLSEM)**

L'Association Asarbolsem est une référence en Bolivie en matière de commerce alternatif. Son objectif est de réussir à créer des entreprises fondées sur des principes tels que l'autogestion, la responsabilité sociale et le respect de l'environnement. Cette coopérative de production née en juillet 1989 compte aujourd'hui quelques 900 membres, dont 93% sont des femmes, qui connaissent des difficultés économiques et sociales majeures en Bolivie.

Asarbolsem s'intéresse au sort des jeunes des rues en leur fournissant l'opportunité de travailler et de s'épanouir dans une structure socialement responsable. Elle s'engage auprès de producteurs non membres en leur fournissant une aide technique, administrative et opérationnelle. Les petites unités de production spécialisées dans les textiles, les objets décoratifs, les instruments de musique, exportent l'essentiel de leur produits vers l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Australie à travers des filières de commerce équitable. ASARBOLSEM, est membre de l'International Federation of Alternative Trade (IFAT) et coordonne ses actions avec beaucoup d'organisations économiques rurales. Elle a été désignée comme entreprise modèle dans l'aire latino-américaine par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

## **Doudou SOW, éleveur Peulh au Sénégal et coordinateur d'un projet de ferme intégrée près de Saint Louis**

Deux cousins peulhs, nés à Guelakh, dans la région de Saint-Louis, à la frontière mauritanienne, reviennent des années après dans leur région. Ils souhaitent oeuvrer en faveur du développement local et décident de lancer une exploitation d'élevage dans un contexte familial. Depuis 15 ans, ils poursuivent un seul objectif : faire de cette exploitation, une ferme de démonstration pour tous les paysans de la région, en valorisant des techniques adaptées à leur environnement. Leurs champs d'activités sont multiples : école, case des petits, dispensaire, village d'échange, jardin potager, étables, différents ateliers de menuiserie, ferronnerie, teinture & couture...

Plusieurs petites fermes se développent sur ce modèle et l'exploitation regroupe aujourd'hui une centaine d'éleveurs peulhs. Le but est d'accueillir des adultes mais surtout des jeunes en externat ou en internat pour différentes formations au sein de la ferme pilote. Ces formations ont pour objectif de permettre ensuite aux jeunes de créer des micro-entreprises dans la région de Saint-Louis. Depuis sa création, 150 personnes ont déjà été scolarisées puis formées, la production laitière a été améliorée et le maraîchage, inexistant au départ, permet maintenant de compléter les revenus qui ont été multipliés par 7 en 8 ans. Ayant noué une convention de coopération avec la région de Saint-Louis, la Région Rhône Alpes a été sollicitée pour financer une partie des nombreuses demandes de formation. En 1999, des fonds avaient déjà été apportés par la Région, pour mettre en place un grenier et l'installation Internet dans ce village.

Cette ferme pilote est considérée comme une référence au Sénégal, et son modèle est actuellement en cours de démultiplication sur l'ensemble du territoire.

Plus d'infos : <http://www.ados-senegal.org>

# Remerciements

## Merci à...

La Délégation Régionale Rhône-Alpes du Crédit Coopératif  
L'agence de Valence du Crédit Coopératif,  
Le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais,  
La caisse du Crédit Mutuel de Crest,  
La Direction Régionale Rhône-Alpes de la MACIF,  
L'Union Régionale des SCOP de Rhône-Alpes,  
Le Conseil Régional Rhône-Alpes.  
Le FSE (Fonds Social Européen).

### Pour leur participation et collaboration :

Florence ALICOT (Scop Solstice),  
Julie ANDRE (CRESS),  
Damien BAUCHAU (ADOS),  
Brigitte BARNIER (ACSED),  
Bertrand BARROT (Scop Solstice),  
Jean-Philippe BAYON (Conseil Régional),  
Nicolas BERTRAND (URSCOP),  
Eric BLONDEAU (NEF),  
Nathalie BOURGEOIS (Vieillir au village),  
Georges BOURGET (DDTEFP),  
Julie BOURNAY (SCOP Cabestan),  
Sylvie BOYER (CCVD),  
Marc BRENIER (Caisse d'Epargne),  
Roland BREUIL (Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais),  
Marcel BRUN (Mairie de Cliousclat),  
Murielle CAZOURIAN (Crédit Coopératif),  
Géraldine CLEMENT (Artisans du Monde),  
Denis COLONGO (CRESS),  
Gaëtan DE CHANTERAC (Crédit Coopératif),  
Jérôme DECONINCK (Relier),  
Isabelle DUCHAMP (Aider),  
Laurence DUCROT (Scop Cabestan),  
Sandrine DUFOUR (CCVD),  
Elisa DUMAY (De l'Aire),  
Alain ETIENNE (CRESS),

Claire FOUILHE ROULON (ATU),  
Bénédicte GARCIA (Mission locale),  
Martine GENTILI (Fédération des Centres Sociaux),  
Philippe GINNS (Crouzet Schneider),  
Patrice GONZALEZ (Macif),  
Loïc GUICHARD (Coefficient 7),  
Pierre HAINZELIN (Lasaire SCOP),  
Jean JULIEN (mairie de Loriol et CCVD),  
Anne LAFONT (Crédit Coopératif),  
Marie LE ROY (CCVD),  
Jean Marc LECULIER (Conseil Régional),  
Nathalie LEFAIVRE (IEDV),  
Jean Jacques MAGNAN (Solstice - AJ Service),  
Daniel MATHIEU (Tela Botanica),  
Michel MONNIER (GE de la Sye),  
Martine MOUNIER (Artisans du Monde),  
Olivier PINATELLE (CCVD),  
Claude RICHER (Caisse d'Epargne LDA),  
Antonia RODRIGUEZ (ASARBOLSEM Bolivie),  
Michel ROHART (URSCOP),  
Véronique SCHLOTTER (CCVD),  
Jean SERRET (CCVD),  
Doudou SOW (Sénégal),  
Mohammed TALEB (Le Singulier Universel),  
Claude VEYRET (Alliance Drôme),  
Geneviève WILSON (ACNV),  
Tanja WOLF (réseau Repas).

### Merci également au Restaurant MOUN PAIS,

Artisans du Monde,  
Cedran DE SAINTE LORETTE (animateur du Forum),  
la Compagnie ZAFOURIRE,  
Jean Christophe CUMIN (photographe),  
Jean Marc TAVAN et l'équipe technique de la CCVD,

ainsi qu'à toutes les personnes ressources qui ont participé au Forum en partageant leur expérience sur le Pole Info ou lors des réunions et ateliers.

# Les participants

ALICOT Florence (SCOP SOLSTICE)  
ANDRE Julie (CRESS Rhône-Alpes)  
ARNAUD Robert (asso. AIDER)  
AUGIER Cyril (MIDE - CG 07)  
BACQUET Simone (asso. ATTAC)  
BARBIER Vincente (asso. SICLONE)  
BARNIER Brigitte (asso. ACSED)  
BARRAS Marion (asso. OR(KI)DURS)  
BARROT Bertrand (SCOP SOLSTICE)  
BEAUDET Stéphane (SCOP SOLSTICE)  
BERANGER Marie (asso. ATU)  
BERAUD Marie Pierre  
BERTRAND Nicolas (URSCOP)  
BESIA Maya  
BESSON Colette  
BLONDEAU Eric (LA NEF)  
BONEL Stéphanie  
BONNELLE Claire (CPIE VERCORS)  
BOSSANNE Séverine (CRDR)  
BOSSE Béatrice  
BOUCHE Véronique  
BOUDON Stéphane (CFPPA le Valentin)  
BOUGON Patricia (asso. SOLID'ART BAR)  
BOURGEOIS Nathalie (asso. VIEILLIR AU VILLAGE)  
BOURGET Georges (DDTEFP)  
BOURNAVEAUX Sophie  
BOURNAY Julie (SCOP CABESTAN)  
BOY Cécile (asso. NUNC)  
BOYER Sylvie (CCVD)  
BRAIVE Thomas  
BRENIER Marc (CAISSE D'EPARGNE)  
BREUIL Roland (CREDIT MUTUEL  
DAUPHINE VIVARAIS)  
BREYSSE Frédéric (CFPPA le Valentin)  
BRICARD Colette (MJC NINI CHAIZE)  
BRONDEL Pascale  
BROSSY Laurence (MOUN PAIS)  
BRUN Nadine (ARTISANS DU MONDE)  
BUIH Sarah (AJ SERVICES)  
CAILLEAUD Régis (MOUN PAIS)  
CALENDREAU Sébastien (asso. OR(KI)DURS)  
CALVIER Jean Paul (MAIF)  
CARVELLO Ciccina (Cie ZAFOURIRE)  
CATTIN-BRUGIERE Pascale  
CAZOURIAN Murielle (CREDIT COOPERATIF)  
CHAIX Florence (SCOP SOLSTICE)  
CHALAPHY Joffrey (CDRA)  
CHAMBRON Valentin (CFPPA le Valentin)  
CHAPURLAT Béatrice (L'ARBRE DE VIE)  
CHARBONNEL Pierre (ARTISANS DU MONDE)  
CHAUDY Michel (ESS-CBE VALENTINOIS)  
CHEVALIER Louis (ADOS)  
CHOVIN Brigitte (ARTISANS DU MONDE)  
CLAVEL GIRARDON Marie Hélène (asso. ATU)  
CLEMENT Géraldine (ARTISANS DU MONDE)  
COCHET Adrien (CFPPA le Valentin)  
COLONGO Denis (CRESS Rhône-Alpes)  
CORDEAU Bernadette  
CORDIER Adélaïde (asso. ROUE LIVRE)  
COUDENE Liliane (ARTISANS DU MONDE)  
COUDENE Raymond (ARTISANS DU MONDE)  
COURAUD Christian (MJC LIVRON)  
CUMIN Jean Christophe (SCOP SOLSTICE)  
DANIEL Thierry  
DAUDE Dominique (CFPPA le Valentin)  
DE BARBEYRAC Virginie  
DE CHANTERAC Gaëtan (CREDIT COOPERATIF)  
DE FALCO Fabiola (asso. VIEILLIR AU VILLAGE)  
DE SAINTE LORETTE Cedran  
(journaliste indépendant)  
DECASTER Séverine (asso. SICLONE)  
DECONINCK Jérôme (asso. RELIER)  
DEHAEZE Anne (SCOP SOLSTICE)  
DEMONTEIL Guy (asso. TRAPPEUR DE REVES)

DEPARDON Jocelyne (asso. LUSINE)  
DERAS Agnès (DDTEFP)  
DERONZIER Denise  
DERONZIER Sophie  
DRUENNE Jérémy (CFPPA le Valentin)  
DUC Vincent (asso. LES TOITS FILANTS)  
DUCHAMP Isabelle (asso. AIDER)  
DUCHIER Claude (asso. MILLE FEUILLE)  
DUCROT Laurence (SCOP CABESTAN)  
DUFOUR Sandrine (CCVD)  
DUMAS Caroline (CFPPA)  
DUMAY Elisa (asso. DE L'AIRES)  
DUPERRET Fanny (MJC NINI CHAIZE)  
DUPERRIER Pascal  
DUVIC Jean François (SCOP SOLSTICE)  
EDOA Adjo (CFPPA le Valentin)  
ENGELBACH Patrick (MAIF)  
EYBALIN Michèle (Conseil Régional RHONE-ALPES)  
FAURE Annick (asso. SALVIA)  
FERRIEUX Claude (Mairie de COBONNE)  
FERROUSSIER Chantal  
FIGUE HENRIC Cédric  
FOUILHE ROULON Claire (asso. ATU)  
FOURNEL Carole (Conseil Régional RHONE-ALPES)  
FOURQUIN Sophie (VDDI)  
GABARDO Mélanie  
GAIRAUD Patricia (asso. SICLONE)  
GAMBUS Renaud  
GANIVET Geneviève  
GARCIA Bénédicte (MISSION LOCALE)  
GASQUET Gilbert  
GEORGEON Céline  
GINSS Philippe (CROUZET SCHNEIDER)  
GIRAUD Sylvie (ARTISANS DU MONDE)  
GIUDICI Hélène  
GONZALEZ Patrice (MACIF)  
GRAU Evelyne (asso. APEG)  
GUETTARD Catherine (ARTISANS DU MONDE)  
GUIBOURDENCHE Eric (asso. AVRIL)  
GUICHARD Loïc (COEFFICIENT 7)

HAINZELIN Pierre (LASAIRE SCOP)  
HEIM Matthias  
HILAIRE Annie (ADOS)  
HILAIRE Jean Louis (CCVD)  
HOEVER Mone (Cie WIKAMO)  
HUGAND Stéphane (asso. COURRE CHASSE ET MANDRAGORE)  
JEANSELME Fanette (CIE CYRK NOP)  
JOMARON Henri  
JULIEN Benjamin (ARTISANS DU MONDE)  
JULIEN Jean (Mairie de LORIOLE)  
JULIEN Michèle (LE CREUSET DE MEYMANS)  
LAFONT Anne (CREDIT COOPERATIF)  
LALAUZE Dominique  
LE ROY Bénédicte (asso. AIRES)  
LE ROY Marie (CCVD)  
LECOANET Dominique (CFPPA)  
LECULIER Jean Marc (Conseil Régional RHONE-ALPES)  
LEFAIVRE Nathalie (IEDV)  
LEFEBVRE Christophe (collectif citoyen du Pays de DIEULEFIT)  
LESAGE Emilie (CFPPA le Valentin)  
LIENHART Geneviève (EPE - ECOLE DES PARENTS)  
LIENHART Jean (EPE - ECOLE DES PARENTS)  
LIOTARD Jacques (SOLIDARITE PAYSANS)  
LUCARELLI Pierre (ROCADE)



MAGNAN Jean Jacques (AJ SERVICES)  
MARCE Marie L. (ARTISANS DU MONDE)  
MARIE Joël (SGAR)  
MAROE Marie Louise (ARTISANS DU MONDE)  
MARTIN Stéphane (asso. AIRE)  
MATHIEU Daniel (asso. TELA BOTANICA)  
MATTON Stéphane  
MEHAY Virginie  
MEHAY Virginie (AMAP VAL DE DROME)  
MESSAOUD Eva  
MICHALON Françoise (ARTISANS DU MONDE)  
MITTARD Alain (DDTEFP)  
MOISSERON Jean Louis (Cie MIRLITOONS)  
MOLLE Christine (lieu d'accueil LA SOURCE)  
MOLLE Nicolas  
MONNIER Michel (GE DE LA SYE)  
MONOT Joachim (SCOP CABESTAN)  
MOREAU Anne Lise (CFPPA le Valentin)  
MOREAU Cédriane (LES AMIS DE SOLSTICE)  
MOULIN Jean  
MOUNIER Anne (CCVD)  
MOUNIER Martine (ARTISANS DU MONDE)  
MUTHIG Geoffroy  
NANTILLET Henri (AJ SERVICES)  
NERET Christophe  
NOYER Sylvie



OGER Annie  
OTTENHEIMER Xavier  
PARET Muriel (CREDIT MUTUEL)  
PARTULA Patrice (asso. FAMILLES RURALES)  
PASCUAL Evelyne (CENTRE LA PLAINE)  
PASSETI Michel (ARTISANS DU MONDE)  
PASY Odile (ARTISANS DU MONDE)  
PEYNEAU Jean Dominique (LE CRESTOIS)  
PEYRIN Colette (ARTISANS DU MONDE)  
PEYSSON Julie (asso. LES AMANINS)  
PINATELLE Olivier (CCVD)  
PLUMET Catherine (asso. ATU)  
PREVOST Jean Louis (CREDIT MUTUEL)  
PUGEAT Didier (LA CO-OPERATIVE)  
RAMBURE Benoît (LES AMIS DE SOLSTICE)  
RIAHI Lydia  
RIBA-VERNIER Christine  
RICHARD Claudine (EPE - ECOLE DES PARENTS)  
RICHAUD Josiane (FRAPNA)  
RICHER Claude (CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE)  
ROHART Michel (URSCOP)  
ROUAULT Virginie (Conseil Régional Rhône-Alpes)  
ROUSSEAU Anne (asso. APEG)  
SAUSSAC René (Mairie de BEAUFORT)  
SCHLOTTER Véronique (CCVD)  
SCHRICKE Jean Claude (asso. LES TOITS FILANTS)  
SERRET Jean (CCVD)  
SOURDIVE Olivier (Poterie de CLIIOUSCLAT)  
TALEB Mohammed (LE SINGULIER UNIVERSEL)  
THORENS Muriel (CFPPA le Valentin)  
TORRES Sylvie (DAUPHINE LIBERE)  
VEAUVY Mireille  
VEYRET Claude (ALLIANCE)  
VIDON Elsa (asso. TERRE DE LIENS)  
VILLAIN Marie-Noëlle (asso. LA FOURMILIERE)  
VILLAIN Pascale (DDTEFP)  
WILSON Geneviève (ACNV)  
WOLF Tanja (Réseau REPAS)  
XICLUNA Philippe.

## Les structures représentées lors du Forum

Nom	adresse	CP	Ville	téléphone	email
AJ SERVICES	10, rue Archinard	26400	CREST	04 75 25 18 48	ajservices@wanadoo.fr
ALLIANCE	Chastel et Bassette	26150	DIE	04 75 21 00 56	ecocitoyensdie@hotmail.com
AMAP VAL DE DROME	10, rue de la République	26400	CREST		virginie.mehay@free.fr
ARTISANS DU MONDE	1, place du Temple	26000	VALENCE	04 75 56 34 27	adm.valence@wanadoo.fr
ASSO. AIDER	Ecosite - Zone d'activités	26400	EURRE	04 75 25 77 39	aider@ecosite-val-drome.com
ASSO. AIRES	55, avenue du 8 Mai 45	38400	ST MARTIN D'HERES	04 76 24 06 11	aires@altern.org
ASSO. APEG	Place du Champ de Mars	26400	GRANE	04 75 62 86 30	
ASSO. ATU	28, rue Archinard	26400	CREST		association.atu@free.fr
ASSO. AVRIL	2, boulevard Gambetta	07200	AUBENAS		association.avril@free.fr
ASSO. COURRE CHASSE ET MANDRAGORE	Le vieux village	26150	AIX EN DIOIS		ccmandragore@aol.com
ASSO. DE L'AIRE	10, montée Barbeyère	26400	CREST		elisa.dumay@wanadoo.fr
ASSO. LA FOURMILIERE	Ecosite - Zone d'activités	26400	EURRE	04 75 40 69 61	contact@asso-fourmilier.com
ASSO. LES AMANINS	Le village	26400	LA ROCHE SUR GRANE	04 75 43 75 05	info@lesamanins.com
ASSO. LES TOITS FILANTS	Grangier	26400	PIEGROS LA CLASTRE		lestoitsfilants@free.fr
ASSO. RELIER	10, rue Archinard	26400	CREST	04 75 25 44 90	reseau@relier.info
ASSO. SICLONE	B.P. 201	26401	CREST	04 75 25 36 01	siclone@free.fr
ASSO. TELA BOTANICA	163, rue A. Broussonet	34090	MONTPELLIER	04 67 52 41 22	d.math@wanadoo.fr
ASSO. TERRE DE LIENS	10, rue Archinard	26400	CREST	04 75 59 69 35	animation@terredeliens.org
ASSO. TRAPPEUR DE REVES	Le Vautelit	26160	FELINES / IMANDOULE		trappeur-de-reves@wanadoo.fr
ASSO. VIEILLIR AU VILLAGE	Parc A. Clément	26450	PUY ST MARTIN	04 75 90 18 19	vieillirauvillage@wanadoo.fr
CAISSE D'EPARGNE	Place Aristide Briand	26000	VALENCE	04 75 75 80 70	
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	Espace Fauriel, 17 rue des frères Ponchardier	42012	ST ETIENNE cedex 2	04 77 74 37 29	
CDRA	B.P.10	26340	SAILLANS	04 75 21 06 45	cdravalleedeladrome@tele2.fr
CENTRE LA PLAINE	Le village	26400	CHABRILLAN	04 75 62 82 69	info@centre-la-plaine.com
CFPPA	Le Valentin	26500	BOURG LES VALENCE	04 75 83 23 10	
CFPPA	Avenue de la Clairette	26150	DIE	04 75 22 04 19	
CIE WIKAMO	5, rue Carcavel	26400	CREST		wikamo@free.fr

CIE ZAFOURIRE	La Combe Verre	26160	POET LAVAL	04 75 46 46 49	contact@zafourire.com
CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES	78, Route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 40 00	
CPIE VERCORS	Rue Neuve	26410	CHATILLON en DIOIS	04 75 21 25 43	
CRDR	Avenue de la Clairette	26150	DIE	04 75 22 14 89	crdr@crdr.org
COEFFICIENT 7	Rte de Roche sur Grâne	26400	GRANE	04 75 62 65 93	contact@coefficient7.com
CREDIT COOPERATIF	15, Boulevard Bancel	26000	VALENCE	04 75 78 16 00	
CREDIT MUTUEL	8, rue Aristide Dumont	26400	CREST	04 75 25 48 18	
CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS	126, rue Victor Hugo	26000	VALENCE	04 75 75 50 01	
CRESS RHONE ALPES	74 , rue M. Flandin	69003	LYON	04 78 09 11 97	info@cress-rhone-alpes.org
DAUPHINE LIBERE	Place des Moulins	26400	CREST	04 75 25 02 91	
DDTEFP	70, avenue de la Marne	26000	VALENCE	04.75.75.21.21	
EPE - ECOLE DES PARENTS	7, rue Léo Lagrange	26200	MONTELMAR	04 75 59 77 12	epedrome@yahoo.fr
GE DE LA SYE	Gîte Charousse	26400	GIGORS ET LOZERON	04 75 25 21 78	charousse@sye-gervanne.com
IEDV	Rue St Nicolas	26100	ROMANS / ISERE	04 75 70 06 94	iedv@wanadoo.fr
LA SOURCE	Combelle, route de Barcelonne	26120	CHABEUIL	04 75 60 97 53	
LA CO-OPERATIVE	33 rue des moulins	26000	VALENCE	04 75 25 43 67	la.co-operative@wanadoo.fr
L'ARBRE DE VIE	Le Château	26400	MIRABEL ET BLACONS	04 75 40 01 00	chateau.de.blacons@wanadoo.fr
LE CRESTOIS	52, rue Sadi Carnot	26400	CREST	04 75 25 00 82	journal@le-cretois.fr
LE CREUSET DE MEYMANS	La Cour	26300	MEYMANS	04 75 48 91 69	creuset.meymans@worldonline.fr
LE SINGULIER UNIVERSEL	37, rue d'Amsterdam	75008	PARIS		cardabelle_taleb@yahoo.fr
LES AMIS DE SOLSTICE	10, rue Archinard	26400	CREST	04 75 25 32 30	accueil@coopsolstice.com
MACIF	29, avenue Leclerc	69007	LYON	08 20 82 68 27	
MAIF	10, rue du Parc	26000	VALENCE	04 75 82 57 50	
MAIRIE DE BEAUFORT		26400	BEAUFORT	04 75 76 44 41	
MAIRIE DE COBONNE		26400	COBONNE	04 75 25 24 77	
MAIRIE DE LORIOL		26270	LORIOL / DROME	04 75 61 63 76	
MIDE - CG 07	Hôtel du Département BP737	07007	PRIVAS	04 75 66 75 20	info@cg07.fr
MISSION LOCALE	Rue des Cuiretteries	26400	CREST	04 75 76 70 67	mlvalleedrome@fr.oleane.com
MJC LIVRON	Rue Couthiol	26250	LIVRON / DROME	04 75 61 61 71	mjc.coluche@wanadoo.fr
MJC NINI CHAIZE	Rue Gustave Gresse	26400	AOUSTE SUR SYE	04 75 25 14 20	mjc.crest@free.fr
MOUN PAIS	Ecosite Zone d'Activités	26400	EURRE	04 75 25 21 88	
SCOP CABESTAN	10, rue Archinard	26400	CREST	04 76 48 77 30	contact@cabestan.fr
SCOP SOLSTICE	10, rue Archinard	26400	CREST	04 75 25 32 30	accueil@coopsolstice.com
SGAR - Préfecture de Région	31, rue Mazonod	69426	LYON	04 72 61 60 60	
URSCOP	74, rue Maurice Flandin	69003	LYON	04 78 53 08 06	www.scop.org

